

**COMPTE RENDU DE LA SÉANCE PUBLIQUE**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 MARS 2019**

Mon cher Collègue,

J'ai l'honneur de vous informer que le Conseil Municipal se réunira en séance publique au CHATEAU PEIXOTTO, salle des Délibérations, **le 18 mars 2019, à 18 h.**

Je compte donc sur votre présence à cette occasion et vous en remercie par avance.

Veuillez agréer, Mon cher Collègue, l'expression de mes meilleurs sentiments.

**Emmanuel SALLABERRY**

**ORDRE DU JOUR**

**RAPPORTEUR M. LE MAIRE**

- 1 - Installation de M. Mathieu COLDEFY, nouveau Conseiller Municipal, à la suite de la démission d'office de Madame Anne-Marie HIERET
- 2 - Fixation du nombre de postes d'adjoints suite à la démission d'office de Mme Anne-Marie HIERET de sa fonction d'adjoint
- 3 – Régime indemnitaire des élus - Modification
- 4 – Approbation du procès-verbal de la séance publique du 11 février 2019
- 5 - Décisions municipales – Information du Conseil
- 6 - Délégations et représentations du Conseil Municipal au sein de divers organismes extérieurs – Modifications

**RAPPORTEUR – M. VILLEGA-ARINO – Adjoint délégué à la Culture**

- 7 - Médiathèques et Bibliothèques de la Ville de Talence : autorisation de désaffectation et vente de documents, fixation des prix et adoption du règlement de la vente

**RAPPORTEUR M. JESTIN – Adjoint délégué aux Finances et aux propriétés communales**

- 8 - Compte administratif – Année 2018
- 9 - Affectation du résultat de la section de fonctionnement au titre de l'exercice 2018 - Budget principal – Budget SPIC Régie des Transports – Budget SPIC Pompes Funèbres
- 10 - Compte de gestion du Trésorier Principal, Receveur Municipal, pour l'exercice 2018
- 11 - Budget primitif – Exercice 2019
- 12 - Fixation des taux des trois taxes directes locales pour 2019
- 13 - Budget de la régie des transports – Prise en charge du déficit par la ville de Talence – Année 2019
- 14 - Subvention au Centre Communal d'Action Sociale - Année 2019
- 15 - Subventions aux associations talençaises – Année 2019
- 16 - Subventions aux associations non talençaises – Année 2019
- 17 - Mise en place de PAYFIP – Autorisation donnée à M. le Maire de signer la convention d'adhésion au paiement en ligne des recettes publiques locales

18 - Mise en vente de matériels réformés

**RAPPORTEUR M. LABOURDETTE- Adjoint délégué à l'Emploi, l'Economie, le Commerce, l'Innovation, l'insertion professionnelle et le développement intercommunal**

19 - Convention de partenariat entre la ville de Talence et l'association AGIR abcd

**RAPPORTEUR Mme PITOT - Adjointe déléguée aux Ressources humaines et à la Qualité de vie au travail**

20 - Reconduction du poste de chargé de mission en stratégie, management et gestion des ressources

21 - Recrutement temporaire d'une intervenante langue des signes

22 - Reconduction de l'emploi d'Infographiste au Service Communication

**RAPPORTEUR – M. FARGUES - Conseiller municipal délégué à la Jeunesse, à la Vie sportive et aux Centres de Loisirs**

23 - Réorganisation géographique des centres de loisirs élémentaires

oOoOoOoOoOo

Le Conseil Municipal, convoqué le 12 mars 2019, s'est réuni au Château PEIXOTTO, salle des Délibérations, le 18 mars 2019 à 18 h, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

**PRESENTS** : M. SALLABERRY, Maire, M. VILLEGA-ARINO, Mme SALLET, M. DUART, M. JESTIN, M. PARANTEAU, Mme CASTAGNERA (jusqu'à la question n° 9), M. GOYER (à partir de la question n° 3), Mme FABRE-TABOURIN (jusqu'à la question n° 12), Mme CHADEBOST, Mme DESGUERS, Mme PITOT (à partir de la question n° 3), M. PENE, M. ERCHOUK, Mme BONORON, M. CAZABONNE (jusqu'à la question n° 12), Mme BEGE-SEURIN, M. BESSE, Mme CHABBAT, M. FARGUES, M. GARRIGUES, Mme IRIART, M. JEAN, Mme LARTIGUES, Mme ROSSI, Mme BEFVE, M. COLDEFY, Mme GRESLARD-NEDELEC, Mme ZANOTTI, M. DELLU (à partir de la question n° 2), Mme SAHOULBA, M. LAROSE, Mme DE MARCO, M. GUERIN, Mme RAMI, Mme CONGOSTE

**EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION** : Mme CASTAGNERA (procuration à Mme DESGUERS à partir de la question n°10), M. GOYER (procuration à M. DUART pour les questions n° 1 et 2), Mme DENON-BIROT (procuration à M. VILLEGA-ARINO), Mme PITOT (procuration à Mme CHADEBOST pour les questions n° 1 et 2), M. LABOURDETTE (procuration à M. COLDEFY), M. BONNIN (procuration à M. SALLABERRY), Mme MAURES (procuration à Mme CHABBAT), M. DELLU (procuration à Mme GRESLARD-NEDELEC pour la question n° 1), M. CONTE (procuration à Mme DE MARCO)

**ABSENTS** : Mme FABRE-TABOURIN (à partir de la question n° 13), M. CAZABONNE (à partir de la question n° 13), M. GELLE, Mme SAUTOUR

**M. François JESTIN a été désigné comme secrétaire de séance**

oOoOoOoOoOo

**M. LE MAIRE** : Mesdames, Messieurs, je vais vous inviter à gagner vos places, s'il vous plaît. Mesdames, Messieurs, s'il vous plaît, nous avons un très long Conseil qui nous attend. Si nous voulons le terminer le même jour que nous l'avons commencé...

Je vous souhaite la bienvenue pour ce Conseil Municipal du 18 mars que je déclare ouvert, dont le secrétaire de séance sera M. JESTIN.

## **1 - Installation de M. Mathieu COLDEFY, nouveau Conseiller Municipal, à la suite de la démission d'office de Madame Anne-Marie HIERET**

**M. LE MAIRE :** Avant de passer à l'installation de M. COLDEFY, sans revenir sur des éléments qui ne concernent qu'elle, sur la démission qui a été actée d'office par le préfet de Mme Anne-Marie HIERET, je voulais que nous saluions tous ensemble collectivement l'œuvre qu'a apportée Mme HIERET à l'ensemble de la communauté talençaise tout au long de ces années, sa disponibilité, sa discrétion. C'était une élue et une adjointe irréprochable qui mettait les intérêts de Talence au-dessus de tout autre. Et même si aujourd'hui les chemins municipaux – appelons-les comme cela – se séparent, je voulais, si vous me le permettez, en notre nom collectif à tous, lui adresser tous nos vœux et lui souhaiter le meilleur pour la suite. C'est avec beaucoup d'émotion que je viens vous donner ces éléments-là. Je voudrais avoir aussi un mot particulier pour l'ensemble de ses amis et certains ici dans cette séance qui l'accompagnent eux aussi en toute discrétion et en toute solidarité. Qu'ils en soient ici chacune et chacun remerciés.

En vertu de l'article 270 du Code électoral, le candidat qui vient sur la liste Ensemble vivre Talence, élu en 2014 est M. Mathieu COLDEFY qui est installé comme conseiller municipal. Mon cher collègue, souhaitez-vous dire quelques mots ? Non. Nous vous souhaitons la bienvenue et je vous souhaite plein de bonnes choses dans cette mandature qui sera courte – il nous reste un an. Mais il reste plein de choses à faire sur cette dernière année. Bravo.  
*(Applaudissements)*

Et bienvenue dans cette équipe.

## **DÉLIBÉRATION**

Monsieur le Maire expose :

«Suite à la démission d'office de Madame Anne-Marie HIERET de son poste de Conseillère Municipale et adjointe prononcée par arrêté préfectoral en date du 08/03/2019, il convient de pourvoir à son remplacement.

En vertu de l'article L 270 du Code Électoral, le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le Conseiller Municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit.

Au vu de la liste «Ensemble Vivre Talence» M. Mathieu COLDEFY est donc installé comme Conseiller Municipal.»

Reçu en Préfecture le 22/3/19

## **2 - Fixation du nombre de postes d'adjoints suite à la démission d'office de Mme Anne-Marie HIERET de sa fonction d'adjoint**

**M. LE MAIRE :** Je vous propose de fixer à 16 le nombre d'adjoints, c'est-à-dire indépendamment de ces éléments-là, de rester... Il faut que je désigne un secrétaire de scrutin et deux assesseurs, généralement un membre de l'opposition et le plus jeune de

l'assemblée. En général, c'est M. Guillaume GARRIGUES qui est assesseur en chef sur cette mandature-là. Il est là. Les assesseurs. Nous allons faire deux votes, mais il me faudrait les assesseurs, un secrétaire de scrutin. Mme SAHOULBA. Le secrétaire, c'est M. JESTIN.

Nous allons donc voter. Je vous propose – c'est une délibération classique – de procéder au vote du nombre de postes d'adjoints que je vous propose de maintenir au nombre de 16. Cela appelle-t-il des remarques de votre part ? Non ?

**Mme DE MARCO** : Je vous remercie. Je reviendrai sur quelque chose qui me permet d'intervenir sur cette délibération, c'est le fait que nous avons appris par le journal *Sud Ouest* que vous étiez dorénavant vice-président de la Métropole, en charge des finances. Ma question est : cela ne passe pas en Conseil Municipal le fait de cette nomination ? Parce que sur les listes électorales, il y avait des postes qui étaient fléchés pour les conseillers communautaires et vous n'étiez pas dans ce fléchage-là. Je comprends très bien et je vous en félicite d'être dorénavant vice-président.

**M. LE MAIRE** : Je vous remercie.

**Mme DE MARCO** : Permettez-moi de dire cela. Je m'interrogeais. Comment allez-vous procéder dans la mesure où vous n'étiez pas fléché ? Cela veut dire qu'il y avait trois élus hommes avant vous : M. CAZABONNE, M. BONNIN, M. GARRIGUES. Et même un quatrième en remplacement : M. LABOURDETTE. Est-ce que c'est M. CAZABONNE qui a démissionné de ce poste de vice-président pour cumul de mandat ou c'est une autre personne qui a démissionné ?

**M. LE MAIRE** : Ma chère collègue, nous sommes d'accord que c'est bien la première fois de ce mandat que je vous ai offert une intervention qui est si éloignée de la délibération du nombre de postes d'adjoints qui sont à pourvoir à Talence. Pour votre parfaite information, d'abord ; je regrette que vous appreniez les choses par *Sud Ouest*. Sinon, vous avez le conseil de communauté de Bordeaux Métropole qui peut vous apporter des choses.

**Mme DE MARCO** : Je n'y suis pas.

**M. LE MAIRE** : Vous dire qu'il n'y a pas eu de démission de la part de M. CAZABONNE. C'est M. Jean-Jacques BONNIN qui a démissionné de son poste de conseiller communautaire. Le plus légalement du monde, à la suite de l'application de la loi, notamment NOTRe, je suis devenu conseiller communautaire à la suite de certaines personnes qui n'ont pas souhaité devenir conseillers communautaires. Donc, j'ai été élu par l'assemblée délibérante vice-président en charge des finances.

D'une façon plus générale et indépendamment de certaines surprises que peuvent réserver les lois, notamment le fait qu'un maire, quelle que soit son appartenance, ne soit pas membre de la communauté, c'est plutôt surprenant et d'ailleurs, à mon avis, une chose qui devrait être modifiée. Nous pensons que compte tenu de tous les enjeux qu'il y a à gérer d'ici la fin du mandat sur les relations que nous avons avec Bordeaux Métropole, c'était une décision qui était plutôt bonne pour Talence, indépendamment de celui qui en est récipiendaire.

Avez-vous des questions qui sont liées à la délibération ou pouvons-nous parler du temps qu'il fait si vous préférez ?

**M. CAZABONNE** : Il m'a semblé, mais peut-être que je me trompe, que Mme DE MARCO, dans sa question, avait une attention particulière pour moi. Je connais son affection depuis des années. Je pense que c'était bien intentionné comme question. Je veux la rassurer. Vous savez que votre ancienne majorité a voté la suppression du cumul des mandats, ce que la plupart des parlementaires regrettent aujourd'hui parce que tous les nouveaux parlementaires n'ont jamais connu le terrain, n'ont jamais été élus sur le terrain. Donc, cela pose un vrai problème de connaissances. Moi, je tiens beaucoup à rester parmi vous pour vous entendre régulièrement et donc pour pouvoir faire remonter à Paris toutes les remarques pertinentes qui nous permettront peut-être de faire évoluer la loi.

**M. LE MAIRE** : Ces éclaircissements, du moins j'espère, vous ayant été apportés, nous nous sommes écartés du sujet.

Le vote, s'il vous plaît, sur les 16 adjoints.  
*(Il est procédé aux opérations de vote)*

Nous allons proposer maintenant avant le vote physique d'inscrire au 16<sup>e</sup> rang l'adjoint à élire. Je vous redemande vos votes. Je vous propose, puisque nous avons voté pour 16 adjoints, que nous positionnions cet adjoint à la 16<sup>e</sup> position. Je vais vous dire qui c'est, mais il faut d'abord raisonner par le rang, Madame RAMI.  
*(Il est procédé aux opérations de vote)*

Je vous propose de voter – en ayant remercié les services, vous l'avez vu, qui ont installé deux isolements et qui vont nous permettre d'aller un peu plus vite – sur la candidature de Mme Simone BONORON en tant que 16<sup>e</sup> adjointe. Nous allons procéder tout de suite au vote, sauf si vous avez un candidat ou une candidate à présenter pour être 16<sup>e</sup> adjoint. Vous n'avez pas de candidat ? Non. Mme SAHOULBA et M. GARRIGUES, si vous pouvez prendre place. Je vous rappelle que quand vous votez, vous votez également pour celles et ceux qui vous ont donné procuration.  
*(Il est procédé au vote à bulletin secret.)*

**M. LE MAIRE** : Tout le monde a voté. Le scrutin est clos.  
*(Il est procédé au dépouillement des bulletins de vote.)*

**M. LE MAIRE** : Un grand merci aux services qui ont fait disparaître les isolements en moins de temps qu'il ne faut pour le dire. En espérant que nous ne revotons pas.

Mesdames, messieurs, 41 votants. S'il vous plaît. Nous étions 41 votants. 11 bulletins blancs. Suffrages exprimés : 30. 30 pour Mme BONORON. Félicitations, ma chère collègue.  
*(Applaudissements)*.

Souhaitez-vous dire quelques mots ? Prenez le micro et dites les mots qui...

**Mme BONORON** : Je vais être rapide, mais je voudrais juste dire quelques mots sur ce à quoi engage cette nomination. Ma première pensée, bien sûr, est destinée à Anne-Marie HIERET que je connais bien. Ensuite, merci, Monsieur le Maire, pour la confiance que vous témoignez à mon égard au travers de cette nomination sur la délégation qui est la mienne – je pense qu'elle reste la mienne – et que j'assume au travers de nombreuses participations et réunions, qui traite entre autres de la vie du campus, de jurys, attributions de fonds, remises de diplômes, et autres.

Cette nomination – et là, je fais abstraction totale de ma personne – me paraît essentielle pour valider l'importance de l'université, de notre université pour notre ville de Talence, à l'image des villes de Pessac et de Gradignan. Nous avons effectivement à Talence la chance d'héberger de nombreux étudiants de l'université, des écoles d'ingénieurs, des chercheurs, des chercheurs dans les junior-entreprises qui, après, de par leur formation spécifique, trouvent un emploi dans des secteurs demandeurs.

Nous sommes déjà en relation et nous allons amplifier ces relations avec toutes ces structures. Ce dynamisme se fait déjà et il va aller en s'intensifiant en relation, bien sûr, avec le secteur développement économique et son efficace directeur, sous la houlette de mon collègue et adjoint qui n'est pas là aujourd'hui, Marc LABOURDETTE, et avec l'aide de l'administration avec laquelle j'ai déjà le plaisir de travailler.

Cette reconnaissance de poste confortera, je l'espère, la synergie des actions ville/ université avec également et prochainement la venue de junior-entreprises et de start-up qui intégreront le nouvel hôtel d'entreprise. Donc, voilà un petit peu la direction que je souhaite, avec l'accord de M. le Maire. Donc, merci, Monsieur le Maire, et merci à tous mes collègues présents.  
(*Applaudissements*).

**M. LE MAIRE** : Bravo, Madame. Je souscris *in extenso* à vos propos. Ma chère Maire adjointe, je vous souhaite la bienvenue avec vos 15 autres collègues.

### DÉLIBÉRATION

Monsieur le Maire expose :

«Par délibération n°2 du 25/05/2018, le Conseil Municipal a fixé à 16 le nombre d'adjoints au Maire de Talence.

Par arrêté préfectoral en date du 08/03/2019, M. le Préfet a prononcé la démission d'office de Mme Anne-Marie HIERET de son poste de Conseillère municipale et de sa fonction de 8<sup>ème</sup> Adjoint.

Afin de procéder à son remplacement et en application de l'article L. 2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T), le Conseil Municipal doit en premier lieu se prononcer sur le maintien de ce poste d'Adjoint. C'est pourquoi je vous propose de maintenir le nombre de postes d'adjoints comme précédemment, soit un total de 16.

Cette proposition est soumise au vote de l'assemblée. Elle est adoptée par :

ADOPTE PAR 31 VOIX POUR  
10 ABSTENTIONS (oppositions)

Il convient en second lieu, et le cas échéant, de procéder à l'élection d'un nouvel adjoint qui prendra place en application de l'article L. 2121-1 du C.G.C.T, au 16<sup>ème</sup> rang du tableau.

La proposition d'inscrire au 16<sup>ème</sup> rang du tableau l'adjoint à élire est soumise au vote de l'assemblée. Elle est adoptée par :

ADOPTE PAR 31 VOIX POUR  
10 ABSTENTIONS (oppositions)

En application des dispositions de l'article L. 2122-7-2 du C.G.C.T, en cas d'élection d'un seul Adjoint, celui-ci est élu selon les règles prévues à l'article L. 2122-7 du même Code.

Selon cet article, l'Adjoint est élu au scrutin secret et à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Par conséquent, après avoir procédé aux opérations de vote, et vu le procès verbal du scrutin annexé à la présente, Mme Simone BONORON est élue 16<sup>ème</sup> adjoint au maire de Talence et est immédiatement installée dans ses fonctions.

Ainsi, l'ordre du tableau des adjoints est dorénavant le suivant :

1 <sup>er</sup> Adjoint	Patrick VILLEGA-ARINO
2 <sup>ème</sup> Adjoint	Jeanne SALLET
3 <sup>ème</sup> Adjoint	Patrick DUART
4 <sup>ème</sup> Adjoint	François JESTIN
5 <sup>ème</sup> Adjoint	Gérard PARANTEAU
6 <sup>ème</sup> Adjoint	Danièle CASTAGNERA
7 <sup>ème</sup> Adjoint	Philippe GOYER
8 <sup>ème</sup> Adjoint	Frédérique FABRE-TABOURIN
9 <sup>ème</sup> Adjoint	Jacqueline CHADEBOST
10 <sup>ème</sup> Adjoint	Marie-Nelly DENON-BIROT
11 <sup>ème</sup> Adjoint	Marc LABOURDETTE
12 <sup>ème</sup> Adjoint	Josiane DESGUERS
13 <sup>ème</sup> Adjoint	Laëtitia PITOT
14 <sup>ème</sup> Adjoint	Christian PENE
15 <sup>ème</sup> Adjoint	Salem ERCHOUK
16 <sup>ème</sup> Adjoint	Simone BONORON

»

Maintien du nombre d'adjoints à 16 :

ADOPTE PAR 31 VOIX POUR

10 ABSTENTIONS (oppositions)

Inscription au 16<sup>ème</sup> rang de l'adjoint à élire :

ADOPTE PAR 31 VOIX POUR

10 ABSTENTIONS (oppositions)

Reçu en Préfecture le 22/3/19

### **3 – Régime indemnitaire des élus - Modification**

**M. LE MAIRE** : J'ai d'abord, mes chers collègues, un courrier à vous lire, qui m'a été adressé fin février par M. Thierry GELLE, qui m'a demandé de vous le lire.

*«Le 19 mars 2019 marquera le 30<sup>e</sup> anniversaire de mon élection au Conseil Municipal de Talence. Durant cette période, je me suis pleinement investi au service de mes concitoyens. À ma demande et étant moins disponible pour des raisons professionnelles, j'ai été déchargé de mon poste d'adjoint fin 2017. Depuis un accident début juillet 2018 ayant entraîné un traumatisme crânien et quelques complications, je suis en arrêt de travail. Pour autant, la*

*situation est stabilisée et son évolution ne peut être que positive. Toutefois, je souhaite terminer le mandat que m'ont confié les Talençais. Pour cela, je souhaite être simple conseiller municipal sans délégation et, en réponse à une récente question orale fétide, sans indemnité. Pour faciliter la transmission des dossiers dont j'ai actuellement la charge, ces modifications interviendront, si vous en êtes d'accord, au 1<sup>er</sup> mai prochain. Si je suis empêché physiquement, je suis l'actualité talençaise quotidiennement et je vous félicite, Monsieur le Maire, pour les actions et réussites de l'équipe municipale que vous dirigez».*

Vous avez l'ensemble des délégations, enfin la somme des propositions qui sont faites. Cela appelle-t-il des commentaires des votes ? Non. Les votes. Merci.

## DÉLIBÉRATION

Monsieur le Maire expose :

«Pour faire suite à la démission d'office de madame Hiéret, 8<sup>ème</sup> adjoint, nous venons de procéder à l'élection d'un adjoint et à l'installation de monsieur Mathieu Coldefy en qualité de conseiller municipal délégué.

Il nous faut donc mettre à jour le tableau des indemnités, en y intégrant également la modification du montant de l'indemnité de messieurs Sallaberry, Gellé et Bonnin.

Je vous propose de fixer, à **compter du 18 mars 2019**, conformément aux articles L 2123-23, L 2123-24 et L 2123-24-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, les indemnités mensuelles de fonction ainsi qu'il suit :

Monsieur Sallaberry	Maire	4 159 €
Monsieur Villéga	1 <sup>er</sup> adjoint	2 580 €
Madame Sallet	2 <sup>ème</sup> adjoint	1 224 €
Monsieur Duart	3 <sup>ème</sup> adjoint	1 224 €
Monsieur Jestin	4 <sup>ème</sup> adjoint	1 224 €
Monsieur Paranteau	5 <sup>ème</sup> adjoint	1 224 €
Madame Castagnera	6 <sup>ème</sup> adjoint	1 224 €
Monsieur Goyer	7 <sup>ème</sup> adjoint	1 224 €
Madame Fabre-Tabourin	8 <sup>ème</sup> adjoint	1 224 €
Madame Chadebost	9 <sup>ème</sup> adjoint	1 224 €
Madame Denon-Birot	10 <sup>ème</sup> adjoint	1 224 €
Monsieur Labourdette	11 <sup>ème</sup> adjoint	1 224 €
Madame Desguers	12 <sup>ème</sup> adjoint	1 224 €
Madame Pitot	13 <sup>ème</sup> adjoint	1 224 €
Monsieur Pene	14 <sup>ème</sup> adjoint	1 224 €
Monsieur Erchouk	15 <sup>ème</sup> adjoint	1 224 €
Madame Bonoron	16 <sup>ème</sup> adjoint	1 224 €
Madame Bège-Seurin	Conseillère municipale déléguée	422 €
Monsieur Besse	Conseiller municipal délégué	422 €
Monsieur Bonnin	Conseiller municipal délégué	1 224 €
Madame Chabbat	Conseillère municipale déléguée	845 €
Monsieur Fargues	Conseiller municipal délégué	845 €
Monsieur Garrigues	Conseiller municipal délégué	181 €
Monsieur Gellé	Conseiller municipal délégué	422 €
Madame Iriart	Conseillère municipale déléguée	845 €
Monsieur Jean	Conseiller municipal délégué	422 €
Madame Lartigues	Conseillère municipale déléguée	422 €
Madame Maurès	Conseillère municipale déléguée	422 €
Madame Rossi	Conseillère municipale déléguée	422 €
Madame Sautour	Conseillère municipale déléguée	422 €
Monsieur Cazabonne	Conseiller municipal	142 €

Madame Befve	Conseillère municipale déléguée	422 €
Monsieur Coldefy	Conseiller municipal délégué	422 €
Monsieur Dells	Conseiller municipal	142 €
Madame Greslard-Nédélec	Conseillère municipale	142 €
Madame Zanotti	Conseillère municipale	142 €
Madame Sahoulba	Conseillère municipale	142 €
Monsieur Larose	Conseiller municipal	142 €
Madame De Marco	Conseillère municipale	142 €
Monsieur Guérin	Conseiller municipal	142 €
Madame Rami	Conseillère municipale	142 €
Monsieur Conte	Conseiller municipal	142 €
Madame Congoste	Conseillère municipale	142 €

Par ailleurs, à la demande de l'intéressé **à compter du 1er mai 2019**

Monsieur Gellé	Conseiller municipal	0 €
----------------	----------------------	-----

»

ADOpte par 41 VOIX POUR

Reçu en Préfecture le 22/3/19

#### **N° 4 - Approbation du procès-verbal de la séance publique du 11 février 2019**

**M. LE MAIRE** : Ce procès-verbal appelle-t-il des remarques ? Non. Il est adopté. Merci.

### **DÉLIBÉRATION**

Monsieur le Maire expose :

«Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir approuver le procès-verbal de la séance publique du 11 février 2019.»

Le Conseil Municipal, après délibéré, donne son accord par 41 VOIX POUR

Reçu en Préfecture le 22/3/19

#### **N° 5 - Décisions municipales – Information du Conseil**

**M. LE MAIRE** : Des questions ?

**Mme ZANOTTI** : Concernant la décision n° 8, de quelle affaire parle-t-on ?

**M. LE MAIRE** : Je dois d'abord, avant de vous répondre, vous dire que la décision 23, il convient de lire : «Centre multi-accueil de Bagatelle» à la place de «ALSH Bagatelle».

Concernant votre question n° 8, j'ai la 7 et la 8, en fait, il s'agit d'une construction réalisée en 2003-2004 qui devait être précédée de la démolition d'une maison existante située en fond

de parcelle. Or, cette construction n'a jamais été démolie et aucune place de parking n'a jamais été réalisée.

De rappeler également que ce monsieur a été condamné à une amende et tout un tas de choses. C'est ce jugement dont ce monsieur fait appel aujourd'hui, pour lequel nous avons désigné M<sup>e</sup> Thibault FONSECA afin de défendre les intérêts de la Ville. Le jugement était en correctionnelle et il fait appel.

**Mme ZANOTTI** : De quelle adresse s'agit-il ?

**M. LE MAIRE** : 41, rue René Balloux.

**Mme ZANOTTI** : Merci.

**M. LE MAIRE** : D'autres questions ?

**Mme DE MARCO** : La n° 12, je présume que c'est le projet COGEDIM Aquitaine qui est route de Toulouse sur le site de Bagatelle. La n° 12, c'est un recours introduit par M. AUGER.

**M. LE MAIRE** : Vous préjugez bien.

**Mme DE MARCO** : Voilà, c'est bien cela. Il n'y a pas d'autre...

**M. LE MAIRE** : Non.

**Mme DE MARCO** : D'accord, merci. Pas d'autres remarques ? Je vous remercie.

### **DÉLIBÉRATION**

«Monsieur le Maire indique à ses collègues que par délibération du Conseil Municipal en date du 8 février 2018, enregistrée par les services préfectoraux le 9 février 2018, il lui a été confié une partie des délégations prévues à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

En conséquence, il a été amené à prendre les décisions municipales pour les objets ci-après :

<b>N° - DATE</b>	<b>OBJET / NATURE DE LA DECISION</b>	<b>BENEFICIAIRE ou PRESTATAIRE</b>
N° 1 24/01/19	Passation d'un marché pour l'entretien d'une balayeuse du service voirie correspondant à 4 visites d'entretien.  Montant de la dépense : 8 820 € TTC	SA EUROPE Service - Aurillac (15)
N° 2 25/01/19	Passation d'un accord-cadre à bons de commande pour le nettoyage et la maintenance d'espaces verts, de la date de notification au 31/12/19 puis renouvelable par tacite reconduction d'année civile en année civile jusqu'au 31/12/21.  Dépense annuelle estimée (prix unitaires HT contractuels du bordereau multipliés par les quantités indicatives) : 44 288,54 € TTC	Entreprise adaptée ENVOL - Eysines (33)

N° 3 25/01/19	<p>Passation d'accords-cadres à bons de commande pour l'acquisition de produits de traitement des eaux de piscine, de la date de notification au 31/12/19 puis renouvelable par tacite reconduction d'année civile en année civile jusqu'au 31/12/21.</p> <p>1 – Produits divers pour le traitement de l'eau Montant annuel estimé de la dépense : 14 751,84 € TTC</p> <p>2 – Javel anti-tartre Montant annuel estimé de la dépense : 21 120,00 € TTC</p>	SAS Gaches Chimie Spécialités - Toulouse (31) pour les lots 1 et 2
N° 4 30/01/19	Signature d'une convention pour le prêt de matériel scénique, du 6 au 8 mars 2019, dans le cadre la programmation du spectacle de l'association Le Muscle, «Je ne suis pas venue seule», le 7 mars au Forum des Arts et de la Culture.	IDDAC - Le Bouscat (33)
N° 5 30/01/19	Passation d'une convention avec l'ensemble des prestataires chargés d'assurer des ateliers programmés dans les parcs et espaces verts de la ville, entre le 16 février et le 27 octobre 2019, dans le cadre d'une programmation intitulée «Anim&vous» (activités sportives, culturelles et «nature»).	<i>(liste des prestataires et montant des prestations en pièce jointe)</i>
N° 6 31/01/19	<p>Passation d'un contrat de cession dans le cadre de la collaboration tripartite de co-construction de projets artistiques et culturels, pour la représentation du spectacle «Des paniers pour les sourds», le 8/02/19 au Dôme.</p> <p>Montant des défraiements versé à l'association «Le liquidambar» : 128,80 €</p>	IDDAC - Le Bouscat (33)  Cie Le liquidambar - Talence
N° 7 31/01/19	<p>Passation d'un accord-cadre à bons de commande relatif à la maintenance des réseaux d'assainissement, de la date de notification au 31/12/19, renouvelable par tacite reconduction d'année civile en année civile, jusqu'au 31/12/21.</p> <p>Dépense annuelle estimée : 47 228,94 € TTC</p>	SAS SARP SUD-OUEST - Bassens (33)
N° 8 01/02/19	Décision de confier les intérêts de la ville à la SCP d'Avocats Le Bail – demeurant 168 rue Fondaudège 33000 BORDEAUX - dans le cadre de l'appel interjeté par M. VAUD le 26/12/18 auprès de la Cour d'appel de Bordeaux, du jugement rendu le 7/05/18 par la 4ème chambre du Tribunal Correctionnel de Bordeaux.	SCP d'avocats LE BAIL - Bordeaux (33)
N° 9 01/02/19	Passation d'une convention pour la mise à disposition de locaux au sein de «Talence Pépinière», à compter de sa signature.	Sté Bloom Box - Talence
N° 10 01/02/19	Passation d'une convention pour la mise à disposition de locaux au sein de «Talence Pépinière», à compter de sa signature.	Sté KIMEE - Talence

N° 11 01/02/19	Passation d'une convention pour la mise à disposition de locaux au sein de «Talence Pépinière», à compter de sa signature.	Sté Qaméléon - Talence
N° 12 05/02/19	Décision de confier les intérêts de la ville à Mrs MERLIN, LE BIAN et BASTIANCIG (Service Juridique) dans le cadre de la requête en annulation introduite par M. Boris AUGER le 25/01/19 auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux à l'encontre du permis de construire n° 33522 2017 Z 1134 délivré à la SNC COGEDIM AQUITAINE-PAYS BASQUE en date du 11/04/18.	
N° 13 12/02/19	Décision de confier les intérêts de la ville à Mrs LE BIAN, MERLIN et BASTIANCIG (Service Juridique) dans le cadre de la requête en annulation introduite par M. Eric DELATTRE le 09/11/18 auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux à l'encontre de la déclaration préalable n° 33522 2017 Z 6198 délivrée à Madame Andrée MAUTALEN en date du 27/07/17.	
N° 14 13/02/19	Passation d'un accord-cadre à bons de commande relatif aux «journaux municipaux – prépresse», de la date de notification au 31/12/19, renouvelable par tacite reconduction d'année civile en année civile, jusqu'au 31/12/21.  Dépense annuelle estimée : 6 314 € TTC	SAS Imprimerie LAPLANTE-Mérignac (33)
N° 15 15/02/19	Décision de passer une 2ème modification aux marchés (cf.ci-dessous) relatifs à la construction d'un bâtiment «vestiaires de football» afin de prolonger à nouveau de 35 jours calendaires son délai d'exécution, en raison du retard pris dans le cadre de l'exécution du marché de plaquisterie, pour les marchés suivants :  1 – Terrassement – VRD 3 – Charpente-couverture 4 – Isolation Bardage 5 – Menuiseries extérieures 7 – Chauffage-Ventilation-Plomberie 8 – Electricité-Courant fort/Courant faible 9 – Peinture – Faïence et sol	
N° 16 15/02/19	Signature d'un contrat de cession pour l'organisation de l'exposition «Au fil du temps» du 5 mars au 26 avril 2019 au Forum des Arts et de la Culture.  Montant de la prestation : 950 € TTC	M. Chris PILLOT - Bordeaux (33)
N° 17 18/02/19	Passation d'une convention pour la mise à disposition de la bibliothèque et l'atelier 2 de l'école élémentaire A. Camus, tous les lundis entre 16 h 30 et 18 h, du 11 mars au 1 <sup>er</sup> juillet 2019, afin d'y organiser un projet de lecture de contes à destination des élèves allophones présents dans l'établissement.	Association ARTS - Talence
N° 18 18/02/19	Décision de confier les intérêts de la ville à Mrs MERLIN et BASTIANCIG (Service Juridique) dans le cadre de la requête	

	introduite par M. HUMMEL Michel auprès de la Commission du Contentieux du Stationnement Payant visant à obtenir la révision d'un FPS majoré dont il a été destinataire.	
N° 19 19/02/19	Passation d'un contrat pour l'organisation et la mise en œuvre du montage de la vidéo, la préparation et le déroulé technique de l'animation du Karaoké du 14 mai 2019, salle Bellegrave à Pessac, pour le gala des ateliers d'expression de l'Espace Seniors.  Montant de la prestation : 1 000 € TTC	M. Thomas COTE - Talence
N° 20 19/02/19	Signature d'un contrat de cession pour l'organisation de l'exposition «Au fil du temps» du 5 mars au 26 avril 2019 au Forum des Arts et de la Culture.  Montant de la prestation : 555 € TTC	Association Les Arts au mur Artothèque - Pessac (33)
N° 21 25/02/19	Décision de procéder au dépôt d'une demande de permis de démolir concernant les préfabriqués du Château des Arts – 109 rue Camille Pelletan.	
N° 22 26/02/19	Passation d'un contrat de cession pour l'organisation du spectacle «Tout le monde me regarde», dans le Parc Peixtto, le 28/06/19.  Montant de la prestation : 1 238 € TTC	Association Art Session - Bordeaux (33)
N° 23 27/02/19	Passation d'une convention relative à la mise à disposition de véhicules municipaux (sous réserve de leur disponibilité) afin de favoriser les sorties et séjours des jeunes accueillis dans les ALSH, pour une durée d'un an à compter de sa date de signature, puis renouvelable une année par tacite reconduction dans la limite de deux fois.	Centre social de Bagatelle - Talence
N° 24 27/02/19	Passation d'une convention relative à la mise à disposition de véhicules municipaux (sous réserve de leur disponibilité) afin de favoriser les sorties et séjours des jeunes accueillis dans les associations ainsi que les déplacements des associations sportives conventionnées, pour une durée d'un an à compter de sa date de signature, puis renouvelable une année par tacite reconduction dans la limite de deux fois.	Association Promotion Insertion Sports (APIS° - Talence
N° 25 27/02/19	Passation d'une convention relative à la mise à disposition de véhicules municipaux (sous réserve de leur disponibilité) afin de favoriser les sorties et séjours des jeunes accueillis dans les ALSH, pour une durée d'un an à compter de sa date de signature, puis renouvelable une année par tacite reconduction dans la limite de deux fois.	Association Centre Ludiloisirs - Talence
N° 26 27/02/19	Passation d'une convention relative à la mise à disposition de véhicules municipaux (sous réserve de leur disponibilité) afin de	

	favoriser les sorties et séjours des jeunes accueillis dans les associations, pour une durée d'un an à compter de sa date de signature, puis renouvelable une année par tacite reconduction dans la limite de deux fois.	Fédération Unie des Clubs Talençais d'Electronique (FUCTE) - Talence
N° 27 27/02/19	Passation d'une convention relative à la mise à disposition de véhicules municipaux (sous réserve de leur disponibilité) afin de favoriser les sorties et séjours des jeunes accueillis dans les ALSH, pour une durée d'un an à compter de sa date de signature, puis renouvelable une année par tacite reconduction dans la limite de deux fois.	Association Mix-Cité Centre social et culturel de Talence - Talene
N° 28 27/02/19	Signature d'un contrat de cession pour participation à l'organisation de l'exposition "Au fil du temps" qui se déroulera du 5 mars au 26 avril 2019 au Forum des Arts et de la Culture.  Montant de la prestation : 1 100 € TTC	M. Thomas DEJEAMMES - Bordeaux (33)
N° 29 28/02/19	Passation d'un marché relatif aux prestations de fourrière animale, de la date de notification au 31/12/19, renouvelable par tacite reconduction d'année civile en année civile, jusqu'au 31/12/22.  Dépense annuelle : révisable 13 212 € TTC	Association SPA - Mérignac (33)

«

Le conseil prend acte de ces décisions.

***(Le tableau des prestataires Anim&Vous est annexé au présent procès verbal)***

Reçu en Préfecture le 22/3/19

## **N° 6 - Délégations et représentations du Conseil Municipal au sein de divers organismes extérieurs – Modifications**

**M. LE MAIRE :** Comme suite à la démission de Mme HIERET, je vous propose au conseil d'administration de Talence Événements Mme Simone BONORON. M. Gérard PARANTEAU sera titulaire à Ornon Gironde Escrime et M. Jean-Jacques BONNIN suppléant à la commission communale des impôts.

Les votes.

### **DÉLIBÉRATION**

Monsieur le Maire expose :

«Par délibération n° 6 du 15 octobre 2018, il a été procédé à la désignation de divers conseillers municipaux afin que ces derniers représentent la commune dans un certain nombre d'organismes extérieurs.

Il convient aujourd'hui de procéder à une mise à jour des désignations de Mme Anne-Marie HIERET, démissionnaire d'office de son mandat de conseillère municipale et de son poste d'adjoint, au sein de divers

organismes extérieurs en apportant la modification suivante, et ce, sans procéder si vous en êtes d'accord, à un vote au scrutin secret (article L.2121-21 du C.G.C.T. : «le Conseil Municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations ...») :

- **Conseil d'Administration de Talence Evénements**

- Mme Simone BONORON

- **Ornon Gironde Escrime**

- M. Gérard PARANTEAU (Titulaire)

- **Commission communale des impôts**

- M. Jean-Jacques BONNIN (suppléant)

»

Adopté par 31 VOIX POUR

10 ABSTENTIONS (oppositions)

Reçu en Préfecture le 22/3/19

**N° 7 - Médiathèques et Bibliothèques de la Ville de Talence : autorisation de désaffectation et vente de documents, fixation des prix et adoption du règlement de la vente**

**M. VILLEGA-ARINO** : Mes chers collègues, délibération assez classique. Je vous rappelle que nous avons été précurseurs dans cette démarche, puisque je crois que nous avons été la première ville à éviter que les livres usagers aillent au pilon et puissent avoir une seconde vie. Donc, il s'agit de cette classique opération de désherbage et je vous demande donc d'autoriser M. le Maire à procéder à cette opération.

**Mme DE MARCO** : Une délibération que nous approuvons tout à fait. Par contre, dans la seconde vie, il y a aussi une troisième vie. Après la vente et les invendus, que deviennent les livres ? Partent-ils au pilon ? Sont-ils donnés au bénéfice d'associations comme Le Livre vert ou RecycLivre ? Parce que vous ne gardez pas ce stock.

**M. VILLEGA-ARINO** : Non, il y en a qui partent dans les maisons de retraite, on fait des dons à la médiathèque des hôpitaux. Enfin, on essaie de donner tout ce qu'on peut donner et puis, il arrive effectivement un moment où nous sommes obligés de pilonner, mais c'est une infime partie.

**M de MARCO** : Parce qu'au lieu de pilonner, il existe des associations comme Livre vert et RecycLivre qui reprennent les livres au poids.

**M. VILLEGA-ARINO** : Chère Monique, donnez-nous toutes les adresses des associations. Nous donnerons tout ce que nous avons à donner.

**Mme DE MARCO** : Avec plaisir, parce qu'un livre qui est pilonné, cela me fait vraiment mal au cœur.

**M. VILLEGA-ARINO** : Je sais bien, nous sommes tout à fait d'accord puisque je vous rappelle que c'est la mairie de Talence quasiment qui a lancé la première cette opération de vente.

**Mme DE MARCO** : Je n'ose pas dire que non puisque j'y ai déjà participé à Bordeaux bien avant vous et à Bègles également. C'est une très bonne initiative, mais vous n'êtes pas les premiers.

**M. VILLEGA-ARINO** : On est les 2<sup>e</sup> ou 3<sup>e</sup>. On est parmi les premiers en tout cas.

**M. LE MAIRE** : Ce qui permettra, ma chère collègue, de ne pas avoir une seconde vie, mais donc une deuxième vie. S'il y a une seconde, il n'y a pas de troisième.

**Mme CONGOSTE** : Dans le cadre du recyclage de livres, il y a aussi ces élanes où on dépose les livres sur une place. Il suffit de faire un petit portique. Ce sont des bibliothèques gratuites où les gens peuvent amener des livres dont ils ne veulent plus, etc. Donc, si vous avez trop de livres, vous pourriez aussi inventer ce genre de...

**M. VILLEGA-ARINO** : Nous avons des boîtes à lire.

**Mme CONGOSTE** : Vous pourriez mettre les livres invendus dans ces lieux-là.

**M. VILLEGA-ARINO** : Oui, tout à fait, mais je crois que nous en mettons. Nous en mettons quelques-uns, oui. Il y a des boîtes à livres un peu partout dans la ville de Talence, sur le territoire. Non, mais je suis preneur de toutes les propositions. Plutôt que d'envoyer un livre au pilon, cela me fend le cœur à moi aussi.

**Mme GRESLARD-NEDELEC** : Vous savez sans doute qu'une structure d'insertion par l'activité économique qui s'appelle Le Livre vert s'est montée. Elle récupère tous les ouvrages, y compris ceux qu'on enverrait au pilon, quel que soit le degré de vétusté.

**M. VILLEGA-ARINO** : Très franchement, ce qui reste après les ventes et après les différents dons, cela n'a vraiment plus beaucoup de valeur, très honnêtement.

**Mme GRESLARD-NEDELEC** : Non, mais c'est vendu au poids et donc en pâte à papier, cela reste tout de même une valeur pour cette structure.

**M. LE MAIRE** : Très bien. Les votes.

## **DÉLIBÉRATION**

M. VILLEGA-ARINO, Adjoint délégué à la Culture, expose :

«Les Médiathèques et Bibliothèques de la Ville de Talence sont régulièrement amenées dans le cadre du suivi et du renouvellement de ses collections à effectuer une opération appelée «désherbage».

Le désherbage garantit la vitalité d'un fonds, donne une image propre, entretenue et sans cesse renouvelée de la bibliothèque. Elle permet d'offrir des collections attrayantes, pertinentes et adaptées au public et de faire de la place sur les rayonnages.

Les documents retirés des collections doivent être désaffectés de l'inventaire. Une fois transférés dans le domaine privé de la Ville, ils peuvent être licitement détruits ou aliénés.

Je vous propose donc d'organiser une vente aux particuliers d'environ 4 500 documents (\*) retirés des collections pour les motifs évoqués plus haut, qui peuvent être achetés par des personnes intéressées par un segment particulier du champ du savoir (amateurs, passionnés, collectionneurs).

Ces documents n'ont pas de valeur marchande car leur usage en bibliothèque en a altéré la présentation (tampons, code-barres, puces RFID, plastification).  
Leur mise en vente ne constitue donc pas une concurrence avec le marché du neuf ni même celui de l'occasion.

Enfin, il faut souligner que cette vente s'inscrira dans un souci de bonne gestion économique des fonds.

Cette année, les Médiathèques de la Ville proposent :

- d'organiser cette vente le samedi 6 avril 2019 pour le public,
- de mettre en vente environ 4 500 documents dont la liste est annexée à la présente délibération,
- de fixer le prix de vente à 1 € quel que soit le type de document ou 5 € (si sa valeur initiale est supérieure à 50 €), 1 € par lot de 4 revues et 20 € par lot intégral d'encyclopédie,
- d'estampiller ces documents avec la mention «Exclu des collections des Médiathèques de Talence» et rayer le code-barres apposé,
- de consacrer l'équivalent des sommes collectées à l'achat de documents pour le réseau des médiathèques.

En conséquence, je vous demande de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à procéder :

- à la désaffectation des documents cités dans la liste en annexe,
- à l'organisation de la vente à des particuliers des documents désaffectés dans les conditions précisées dans le règlement de la vente joint en annexe de la présente,
- à l'adoption du règlement annexé à la présente.

et à consacrer ultérieurement l'équivalent des sommes collectées à l'achat de documents pour le réseau des médiathèques.»

*(\*) La liste des 4 500 documents mis à la vente est consultable soit en Mairie, soit en la téléchargeant par le lien WETRANSFER ci-dessous :*

Lien du téléchargement

<https://we.tl/t-HhgoMDdDVG>

ADOPTE PAR 41 VOIX POUR

Reçu en Préfecture le 22/3/19

**M. LE MAIRE** : Le service juridique me dit qu'apparemment, je ne sais pas si nous n'aurions pas forcément les mêmes délibérations concernant la délibération n° 3. Donc, pour votre information, M. Thierry GELLE, conseiller municipal, il faut lire 422 €. Donc, il y a un paragraphe qui est ajouté : «*Par ailleurs, à la demande de l'intéressé à compter du 1<sup>er</sup> mai 2019, 0 €*», conformément à ce que je vous ai dit.

**M. DELLU** : C'est à dire que sur la délibération que nous avons, il y avait directement marqué 0 pour M. GELLE.

**M. LE MAIRE** : C'est la raison pour laquelle je vous apporte... Ce sont bien 422 € qu'il faut lire et 0 à compter du 1<sup>er</sup> mai 2019 conformément à sa demande.

**N° 8 - Compte administratif – Année 2018**

**M. JESTIN** : Avant de démarrer, remercier une nouvelle fois l'ensemble des élus et l'ensemble des services pour le travail accompli au cours de l'année 2018. Un remerciement plus particulier au service finances qui m'accompagne dans cette démarche. Nous avons tenté de vous préparer un document qui soit comme d'habitude le plus compréhensible possible.

Ce que l'on peut retenir de cet exercice 2018, tout d'abord, des soldes d'épargne qui sont en hausse pour la seconde année consécutive. Cela veut dire très concrètement que notre évolution est positive. Nous avons plus de recettes que de dépenses qui nous dégagent des capacités de fonctionnement et d'investissement. La poursuite du désendettement – nous le reverrons un peu plus loin – de manière conséquente. Un ratio de capacité de désendettement qui est désormais inférieur à cinq ans. Et une trésorerie importante permettant de ne pas emprunter à court terme puisque, vous le voyez, près de 15 millions d'euros de trésorerie inscrits à la fin 2018.

Vous signaler également les bons taux de réalisation que nous avons en fonctionnement, à près de 100 %. Nous sommes à plus de 99 %. Et 85 % en investissement, ce qui est somme toute un score tout à fait raisonnable.

Sur le résultat de clôture, vous l'avez après, de 15 millions d'euros, qu'il conviendra de reprendre au budget 2019. Nous en parlerons tout à l'heure. Et à nouveau vous avez le détail des bons taux de réalisation, sachant qu'il convient plutôt de regarder le volet dépenses. Cela n'a pas grande valeur sur la partie des recettes. C'est pour cela que j'insiste sur cette partie.

Sur les soldes d'épargne, je vous rappelle que nous dégageons près de 5 millions d'euros d'épargne supplémentaire en 2018. Nous le retrouverons tout à l'heure dans un certain nombre de chiffres. L'épargne nette a plus que doublé sur la dernière année. C'est évidemment un score qui est important.

Sur les dépenses de fonctionnement, plutôt que de vous asséner de chiffres que vous avez dans le rapport, j'ai souhaité vous présenter cela sous la forme d'un tableau qui me semble important. Vous pouvez constater que les charges de personnels sont en diminution de 1,9 %. Nous y reviendrons. Et nous avons une baisse importante des charges financières qui nous sont comptabilisées, puisqu'évidemment nous poursuivons notre désendettement. Pour les autres, nous sommes dans des évolutions assez peu sensibles, mais vous avez l'ensemble du détail dans le document plus complet, dans le rapport de présentation.

Quelques explications tout de même sur ces dépenses de fonctionnement entre 2017 et 2018. D'abord, des charges de personnels en baisse. Je vous l'avais indiqué, nous avons bénéficié d'un certain nombre de circonstances favorables, mais nous avons dans le même temps décidé de procéder à un certain nombre de recrutements. Je pense au service Allô Talence, mais il y en a eu d'autres. J'avais eu l'occasion de vous l'indiquer.

Sur les charges à caractère général, qui sont en augmentation, d'abord, des éléments qui sont liés à la croissance du coût de l'énergie et des carburants, compensées en plus petite partie par l'extinction de l'éclairage public entre 1 h et 5 h pour les secteurs les plus éloignés du tramway, puisque le faisceau est plus réduit dans les 500 m autour du tram.

La hausse des dépenses relatives à l'entretien et à la maintenance du patrimoine municipal. Même si nous avons laissé à l'équilibre le budget, nous avons dépensé plus que prévu dans ce domaine-là. Vous signaler tout de même l'organisation de trois manifestations supplémentaires qui justifient l'augmentation des coûts sur les frais de représentation. C'était la soirée du personnel qui, vous le savez, n'a lieu qu'une année sur deux, le forum intercommunal de l'emploi et une manifestation importante le 4 décembre dernier autour de la démarche de Bordeaux 2050.

Le maintien des autres charges de gestion courante incluant toutes les subventions versées aux associations et à tout le secteur social au travers notamment du CCAS évidemment.

Et puis, la réduction des charges financières qui est la conséquence directe de notre désendettement depuis quatre ans désormais là-dessus. C'est tout de même près de 75 000 € économisés pour cette année 2018.

Pour la question des recettes, au-delà de la hausse classique que nous avons eue l'année dernière du 1,24 sur les bases, une dynamique de ressources qui est venue s'ajouter et qui permet d'augmenter de 2,9 % les recettes, ce qui amène à une hausse globale des recettes de fonctionnement de 1,9 % sur l'année 2018.

Quelques explications là aussi sous forme de focus un peu sur nos recettes de fonctionnement. D'abord, les ressources fiscales : 1,24 sur les bases et 1,66 de dynamique sur le territoire. Des dotations qui restent globalement stables pour la première année depuis le début de la mandature. Nous avons eu l'occasion de le dire lors du ROB, je n'ai pas remis le tableau qui avait déchaîné tant de passion. Des produits de service en hausse sous l'effet de la forte augmentation de la redevance d'occupation du domaine public. Je vous rappelle que néanmoins nous avons été attentifs pour les tarifs concernant les usagers puisque nous avons créé un tarif en cours d'année pour que les usagers aient une période plus courte et que le coût ne soit pas prohibitif. Et pour le reste des tarifs, vous savez que nous sommes particulièrement vigilants à garder des tarifs accessibles puisque nous ne faisons progresser nos tarifs que sur une évolution d'indice des prix. Je ne re-rentre pas dans le détail. Vous avez vu tout cela au cours de l'année. Vous savez que c'est un cumul de différents indices qui est assez compliqué à expliquer de cette manière-là.

Un tableau un peu nouveau dans l'approche qui vous montre, au travers de la courbe bleue, nos dépenses d'investissement et notre capacité aujourd'hui à pouvoir les financer d'abord par le biais de notre autofinancement net, mais également par les différentes recettes d'investissement. La petite partie qui arrive en bleue, quadrillée, est la part de réserve que nous prenons pour financer nos dépenses d'investissement, sachant que malgré ces 2 millions d'euros que nous prenons sur l'exercice 2018 il reste 14,9 millions d'euros à disposition pour des dépenses ultérieures.

Sur la section d'investissement, un bref rappel des principaux projets de l'année 2018 au travers des montants. Je ne vais pas rentrer dans le détail et vous en faire une lecture exhaustive, mais évidemment l'équipement culturel de centre-ville avec un certain nombre d'études, la salle Jean-Bouin, le stade nautique Henri-Deschamps. Nous sommes

évidemment pour l'instant sur des montants assez faibles, puisque c'est le lancement des différentes études ou des frais de maîtrise d'œuvre, les vestiaires du stade, les équipements sportifs, Gambetta, Lapie, etc. Je vous laisse prendre la lecture de ce document. Mais voici les principaux projets financés sur le compte administratif 2018.

Évidemment, j'en viens toujours à cette question du désendettement avec ce que je vous disais tout à l'heure. Je vous rappelle que nous étions à près de 34 millions d'euros en 2014. Ce sont donc quasiment 10 millions d'euros d'encours de dette en moins à la fin de l'année 2018. Nous sommes à moins de cinq ans de capacité de désendettement. Et si on prend un chiffre par habitant, nous arrivons à 595 euros par habitant contre 1 066 euros dans les villes de la strate équivalente.

Un petit tableau que je commenterai peut-être surtout sur l'aspect des dépenses. Les autres charges de gestion courante avec plus de 13 millions d'euros, les charges à caractère général 7,2 millions d'euros, les charges de personnels pour 23,350 millions d'euros, les charges financières évidemment. L'épargne brute, qui est le chiffre qui est entre les deux colonnes puisque c'est ce que nous dégageons et qui nous permet d'alimenter notre section d'investissement. Le remboursement du capital de la dette à 2,5 millions d'euros et les dépenses d'équipement à 6,5 millions pour cette année 2018. De l'autre côté, vous avez les différentes recettes avec dotations. Évidemment, les produits de la fiscalité, notre épargne brute telle que nous l'avons abordée, et un certain nombre de ressources propres d'investissement.

Pour résumer cette présentation que j'ai souhaitée la plus synthétique possible puisque je pense qu'il sera intéressant de prendre du temps sur le budget, un compte administratif 2018 qui met en avant une gestion sérieuse et responsable avec les principaux faits marquants :

- une nouvelle augmentation des soldes d'épargne ;
- une montée en puissance du programme d'investissement avec le lancement d'un certain nombre de grands projets. Sans aucun doute la dernière année de transition – on va le dire comme cela ;
- la poursuite du désendettement avec l'assurance sur les prochaines années de ne pas avoir besoin de recourir à l'emprunt puisque nous disposons de capacités de financement qui sont importantes pour les projets en cours et à venir.

**M. LE MAIRE** : Merci, mon cher collègue. Merci aux services pour la bonne forme et s'agissant d'un acte sur lequel je n'ai pas droit au vote et je ne dois pas participer, je vais donc laisser ma place à la doyenne de notre assemblée de manière qu'elle puisse mener les débats d'une main de fer, je n'en doute pas.

**Mme BEGE-SEURIN** : Bonsoir mesdames, bonsoir messieurs, je vous invite à venir débattre sur les comptes dont nous venons de prendre connaissance. J'ouvre les débats.

**Mme DE MARCO** : C'est pour Bernard CONTE que j'interviens. Entre parenthèses, ouvrez les guillemets. Non, mais c'est très sérieux.

*«Les résultats financiers sont mis en lumière. Certainement parce que c'est presque le seul élément réellement positif.*

*Concernant les dépenses de fonctionnement, elles apparaissent en hausse de 0,2 % en 2017 et 1,1 % en 2018. Question : quel est l'impact sur ces dépenses de la métropolisation de certains services ? Quel serait le résultat à périmètre constant ? Le document est bien muet sur ce point.*

*Pour le SPIC la Médoquine, pourquoi 263 000 € de subvention pour un demi-exercice en 2018 ?*

*Concernant les recettes de fonctionnement, page 13, il est stipulé : «Profitant de la dynamique du marché immobilier, la Ville de Talence voit ses recettes issues des droits de mutation à titre onéreux rester à un haut niveau». Cette phrase illustre bien que la principale ressource de Talence est fondée sur la rente foncière et le bétonnage forcené du territoire par les promoteurs immobiliers. Les problèmes générés par cette option politique se révéleront au grand jour à travers la circulation, le stationnement et la pression sur les services publics. De nombreuses dépenses en perspective qui ne sont pas du tout anticipées».*

**Mme BEGE-SEURIN** : Monsieur JESTIN peut-il apporter quelques réponses ?

**M. JESTIN** : Je répondrai globalement tout à l'heure.

**M. DELLU** : Merci, Madame le Maire. Je réserve évidemment l'essentiel de mon intervention pour la partie budget primitif. Il m'empêche que, vous savez, j'aime bien comparer les choses. Du coup, j'ai encore une fois repris un compte administratif. Pas celui de 1884, Monsieur JESTIN, celui beaucoup plus proche de 2013, puisqu'évidemment c'est la dernière année du mandat précédent voté au cours de la première année du mandat actuel.

Je rappelle que durant cette période, la population de Talence est passée de – au moins l'effectif légal – 41 971 à 42 565, donc une évolution de +1,4 %, ce qui est tout de même intéressant à noter, puisque plus d'habitants, ce peut être aussi plus de besoins et donc plus de dépenses.

Je remarque que d'après les ratios fournis lors de ces comptes administratifs, donc 2013 et 2018, on est un petit peu éloignés du discours de M. JESTIN qui, comme souvent d'ailleurs, dans votre discours, Monsieur JESTIN, ce qui est intéressant, c'est ce que vous ne dites pas. Ce n'est pas forcément ce que vous dites. J'observe que les dépenses de fonctionnement par habitant, avec un nombre d'habitants qui a augmenté, passent de 1 064 € à 1 096, ce qui fait, depuis le début de la mandature, 3 % d'augmentation des dépenses de fonctionnement par habitant. Je ne dis pas que c'est délirant ou que c'est anormal, mais cela vient quand même en discordance avec vos propos qui se limitent évidemment à la période qui vous arrange.

De même, un autre indicateur – là aussi, vous l'avez partiellement expliqué, mais il faut savoir lire entre les lignes – qui est celui des dépenses de fonctionnement auxquelles on ajoute le remboursement de la dette en capital, rapportées aux recettes de fonctionnement. Qu'est-ce

que ces dépenses représentent ? En 2013, elles représentaient 98,6 %. Aujourd'hui, elles représentent 101,9 %. Pour ceux qui ont su lire entre les lignes de M. JESTIN, c'est notamment du fait de la mobilisation, je suppose, de la trésorerie pour rembourser une partie du capital de la dette, mais il m'empêche que c'est significatif que nous ayons dépassé ce seuil de 100 %. C'est une indication de la politique budgétaire de la commune.

Enfin, je ne peux pas m'empêcher de relever également que l'épargne brute est passée de 5,963 millions d'euros à 5,335 millions d'euros et est donc en recul de 10 % depuis le début de la mandature.

Voilà quelques éléments que je voulais rappeler puisque M. JESTIN avait omis, sans doute par distraction, de nous les signaler. Mais j'en ai d'autres à votre endroit.

**Mme RAMI** : Le cycle budgétaire 2018 est dans la continuité du précédent et conforte les dynamiques engagées avec une baisse de la dette et une augmentation de l'épargne brute. Nous notons toutefois que le résultat global 2018 est seulement de 6,47 millions contre 13,9 millions en 2017. Le résultat excédentaire de la section de fonctionnement de 14 millions d'euros (4,6 millions du résultat de section et 9,4 millions de report de 2017) optimise la section investissement qui est quand même déficitaire de 6,7 millions si son résultat de la section n'avait pas bénéficié de 7,5 millions de report de 2017.

Il est évident que ce bon résultat de la section fonctionnement est dû essentiellement aux recettes fiscales directes et indirectes dont les estimations ont été prudentes, ainsi que des compensations de l'État en augmentation.

Les charges de fonctionnement sont bien maîtrisées. On remarque toutefois que pour contenir les impacts de la masse salariale, le choix est fait d'augmenter les effectifs avec du personnel contractuel.

La section d'investissement illustre le programme mis en place au niveau des équipements municipaux. Or, sur la base des 6,5 millions de mandats émis, 52 % concernent des immobilisations corporelles dues sans doute à l'achat du château des Arts, contre 43 % sur des immobilisations en cours. Ainsi, l'annonce de 85 % de taux de réalisation est un peu faussée et relève un petit peu de l'affichage, car le programme d'investissement comporte une bonne partie à réaliser pour 9 millions qui seront reportés en 2019.

Ce compte administratif résulte d'une fine maîtrise comptable pour créer un excédent important et positionner Talence dans une dynamique intéressante qui permet de ne pas diminuer les subventions aux associations et même pour l'ETSM, de conserver un patrimoine historique sur son territoire qu'il va, certes, falloir valoriser, mais aussi entretenir et optimiser en termes de dépendance énergétique, et d'engager des investissements pour améliorer les services publics, mais qui nécessiteront encore des efforts.

Toutefois, il manque encore, et ce malgré nos multiples demandes, une politique sur la maîtrise des énergies et de développement des énergies renouvelables. Ainsi, sur la base d'un bilan, il serait intéressant d'avoir une vision plus approfondie de l'économie nommée ou affichée des 40 000 € issus de l'extinction de l'éclairage public, d'analyser où ces économies

pourraient être réinvesties, enfin d'en associer d'autres, et s'il est concluant, de dupliquer cet exercice à d'autres domaines afin de maîtriser la hausse du prix des énergies.

Je vous remercie.

**Mme BEGE-SEURIN** : D'autres questions ?

**M. JESTIN** : Je vais tenter de répondre plutôt dans l'ordre à l'ensemble des questions qui ont été posées.

Pour Bernard CONTE, je ne sais pas s'il faut parler de métropolisation ou de mutualisation. En tout cas, la réponse est simple, c'est que si on parle de mutualisation, pour l'exercice 2018 comme nous n'avons pas mutualisé de services, évidemment il n'y avait pas d'impact. Nous les verrons apparaître dans le budget 2019. Nous verrons cela tout à l'heure.

Sur la question de la Médoquine, pourquoi un demi-exercice ? Tout simplement parce que vous le savez, la Ville a pris la décision de mettre fin au contrat d'affermage au 30 juin ou 30 juillet – j'ai un doute – 2018. Donc évidemment, nous avons versé une participation en conséquence.

Sur les droits de mutation, c'est assez original, mais nous sommes là sur des questions de transaction. Donc, c'est une partie qui est indépendante de la Ville et qui produit des ressources fiscales.

Pour M. DELLU, j'adore l'exercice comparatif avec quasiment cinq ou six ans d'écart. Vous l'aviez fait de manière beaucoup plus ambitieuse la dernière fois, puisque l'année dernière, je crois que vous aviez pris en année 2000. Évidemment, je crains que dans votre présentation, il manque un certain nombre d'éléments. D'abord, je vous remercie d'attester que l'évolution de la population n'est que de 1,4 %. C'est ce que nous disons depuis un petit moment, contrairement à toutes les accusations que nous avons pu recevoir sur le fait que nous développons la population. 1,4 % en six ans, quand on regarde ce qui se passe dans les territoires d'à côté, c'est vraiment une évolution très maîtrisée et très légère de la population.

Quand vous venez m'indiquer que nous sommes à 3 % d'augmentation des charges de fonctionnement, c'est ce que vous avez dit, par habitant, 3 % sans tenir compte des questions d'inflation, sans tenir compte d'un certain nombre de transferts de compétences qui sont pu être faits sur le dos des communes, je vous remercie d'attester de l'excellent résultat que vous venez de dévoiler. Effectivement, j'avais oublié de le mettre en valeur. Vous l'avez fait pour moi, je vous en remercie grandement, parce qu'il serait assez intéressant de faire des comparatifs dans d'autres collectivités ou dans d'autres communes pour voir si effectivement ce chiffre-là a été maîtrisé à hauteur de 3 % sur six ans. Avec tout ce qui est tombé sur le dos des collectivités et des communes, je trouve que ce n'est plutôt pas mal.

L'épargne brute en recul, OK.

Pardon, j'ai été distrait sur votre argumentation sur le 100 %. L'augmentation du 100 %.

**M. DELLU** : Juste pour votre information, pour le Département, les dépenses de fonctionnement ont baissé de 5 % depuis 2013.

**M. JESTIN** : Oui, et vous me donnerez le montant de l'augmentation.

**M. DELLU** : Elles n'ont pas augmenté de 3 %.

**M. JESTIN** : Vous me donnerez l'augmentation des impôts du Département sur la même période.

**M. DELLU** : Par habitant, oui.

Deuxième chose, il s'agissait des dépenses de fonctionnement et de remboursement de la dette en capital sur les recettes réelles de fonctionnement. Vous savez, le ratio qui, normalement, doit être inférieur à 100 % et qui est à 101 %, pratiquement 102 chez nous maintenant. Ce n'est pas la première fois.

**M. JESTIN** : D'accord. C'est assez original de venir sur le ratio de désendettement avec les 10 millions d'euros qui ont été faits.

**M. DELLU** : Ce n'est pas original, c'est une utilisation de la trésorerie, Monsieur JESTIN. Je pense que vous, vous le savez.

**M. JESTIN** : D'accord.

Pour Isabelle RAMI, d'abord, vous donner acte, comme je l'avais fait lors des orientations budgétaires, de la bonne lecture que vous faites des documents qui vous ont été transmis sur deux éléments principaux, enfin, j'en ai retenu trois. Sur la question des contractuels, nous vous l'avons dit au moment du ROB, à certains moments il ne nous a pas été possible de recruter des fonctionnaires. Ce n'est pas faute d'avoir ouvert ces postes-là, mais nous nous sommes confrontés à certains moments à des recrutements qui étaient liés sans avoir des candidatures et nous avons retenu les meilleures candidatures. C'est la raison pour laquelle, effectivement, nous avons une baisse des fonctionnaires qui est apparente, avec une augmentation des contractuels. Ce n'est pas une volonté politique affichée, c'est une réalité en fonction des candidatures que nous avons pu recevoir au fur et à mesure.

Sur la question des reports – globalement, je vais l'appeler comme cela –, ce n'est pas une vision faussée. Je crois que c'est la traduction de ce que nous avons dit depuis maintenant deux-trois ans. Nous sommes dans des budgets de transition parce que, vous le savez, dans les collectivités publiques, le lancement de grands projets fait qu'il y a ces années-là dans tous les établissements des dossiers, etc. D'abord, cela ne peut pas être faussé, parce que c'est la réalité des chiffres comptables tels qu'ils sont. C'est en tout cas une situation conjoncturelle qui est liée à ces années de transition, mais je vous garantis que dans les années à venir, cela ne va pas en rester là.

Enfin, sur la question des énergies renouvelables, ma chère collègue, je vous ai bien entendue lors du rapport d'orientation budgétaire, avec votre permission et même si je ne suis pas sûr de complètement contenter votre soif dans ce domaine-là, je reporte ma réponse à la

présentation du budget primitif puisque vous verrez que j'ai intégré quelques éléments qui ne seront certainement pas suffisants, mais en tout cas qui sont une prise en compte de ce que vous nous avez dit lors du rapport d'orientation budgétaire et une première ébauche qu'il faudra absolument améliorer et rendre plus performante. Donc, à tout à l'heure pour le budget primitif.

Peut-être, mes chers collègues, juste vous redonner les chiffres avant de pouvoir, s'il n'y a plus d'autres questions, passer au vote. Pour le compte administratif principal, vous stipuler que nous avons des résultats définitifs en excédent en section de fonctionnement pour 14 097 495 €. Je vous fais grâce des centimes. En investissement, un déficit de 7 626 130,36 €, ce qui fait un résultat excédentaire cumulé de 6 471 365 €. Dans le même temps, pour la régie des transports, un excédent en investissement de 185 562 €. Pour le compte administratif de la Médoquine, nous équilibrons en fonctionnement en dépenses et en recettes. Enfin, pour le compte administratif du SPIC des pompes funèbres : 19 417 € en excédent de fonctionnement, avec un résultat cumulé identique.

Je pense que nous pouvons passer, Madame la Présidente, au vote.

**Mme BEGE-SEURIN** : Nous procéderons par chapitre ?

**M. JESTIN** : Pour moi, ce n'est pas nécessaire. Je viens de vous redonner les principaux résultats des trois comptes. Je pense que nous pouvons les voter ensemble. Je ne pense pas que nous les ayons votés par chapitre l'année dernière, mon cher collègue. En distinguant le SPIC, évidemment.

**Mme BEGE SEURIN** : Seriez-vous d'accord pour que nous votions globalement ?

**M. DELLU** : C'est-à-dire globalement ?

**M. JESTIN** : Hors budgets annexes, évidemment. Donc, d'abord pour le compte administratif 2018 de la commune.

**Mme BEGE SEURIN** : Le compte administratif, vote. Abstention pour les Verts, la gauche et l'opposition. Globalement. La majorité ? Pour.

**M. JESTIN** : Ensuite, le vote pour le SPIC de la régie des transports.

**Mme BEGE SEURIN** : Nous allons voter pour la régie des transports.

**Mme DE MARCO** : Abstention

**Mme BEGE-SEURIN** : Parti socialiste ? Et la vraie gauche ? Vous votez pour, contre, abstention ? Abstentions. Et vous aussi. Donc, abstentions pour l'opposition et pour, la majorité.

**M. JESTIN** : Le SPIC de la Médoquine.

**Mme BEGE SEURIN** : De nouveau un vote pour la Médoquine. Mesdames ? Les Verts, la vraie gauche, le parti socialiste ?

**Mme DE MARCO** : (inaudible hors micro)

**Mme BEGE SEURIN** : Pour la Médoquine, on vote. Les Verts ? Abstention. La vraie gauche ? Pour.

**M. DELLU** : Nous, cela fait 15 ans que nous votons contre, mais cette fois-ci nous sommes tellement contents de voir le dernier exercice que nous allons nous abstenir.

**Mme BEGE SEURIN** : Abstention. Et pour la majorité ? Pour.

**M. JESTIN** : En enfin, les pompes funèbres.

**Mme BEGE SEURIN** : Et les pompes funèbres à présent. Nous allons voter. Les Verts ? Pour. La vraie gauche ? Pour. Le parti socialiste ? Pour. Pour une fois, l'opposition est pour. Et la majorité ? Pour.

Nous allons rendre à M. le Maire la place qui est la sienne.

**M. JESTIN** : Monsieur le Maire, le compte administratif a été adopté.

**M. LE MAIRE** : Je vous en remercie.

**M. JESTIN** : Nous n'avons pas obtenu l'unanimité.

**M. LE MAIRE** : Quelle surprise !

### **DÉLIBÉRATION**

#### **N° 8 - Compte administratif – Année 2018**

*(La délibération est annexée au présent procès verbal)*

Reçu en Préfecture le 22/3/19

#### **N° 9 - Affectation du résultat de la section de fonctionnement au titre de l'exercice 2018 - Budget principal – Budget SPIC Régie des Transports – Budget SPIC Pompes funèbres**

**M. JESTIN** : Pour le budget principal, vous redonner un excédent de 14 097 495 € qui est réparti et affecté à 7 626 000 € en section d'investissement et 6 471 365 € en section de fonctionnement.

Pour le SPIC régie des transports, 185 562 € d'excédents cumulés qui sont inscrits en recettes d'investissement.

Pour le SPIC des pompes funèbres : 19 417 € d'excédents qui sont affectés en section de fonctionnement.

Les trois votes sont évidemment séparés.

**M. LE MAIRE** : Des remarques avant les votes ? Non. Je vous propose de voter le budget principal.

**M. DELLU** : Nous nous abstenons même si du point de vue comptable il n'y a quand même pas 500 options pour les affectations.

**M. LE MAIRE** : Abstention pour l'ensemble des groupes ; goupe majoritaire pour. Pour la régie des transports, même combat ? Vous votez pour.

Et pour les pompes funèbres ? Vous votez pour à l'unanimité ? Merci beaucoup.

### DÉLIBÉRATION

«Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2018,  
Décide de procéder à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement comme suit :

#### BUDGET PRINCIPAL

##### Résultat de la section de fonctionnement à affecter

Résultat de l'exercice	Excédent	4 649 712,36 €
Résultat reporté de l'exercice antérieur	Excédent	9 447 783,46 €
<b>Résultat de l'exercice à affecter</b>	<b>Excédent</b>	<b>14 097 495,82 €</b>

##### Besoin réel de financement de la section d'investissement

Résultat de l'exercice	Déficit	6 765 878,52 €
Résultat reporté de l'exercice antérieur	Excédent	7 525 907,29 €
<b>Résultat comptable cumulé</b>	<b>Excédent</b>	<b>760 028,77 €</b>
Reprise Caisse des Ecoles	Déficit	0,10 €
<b>Résultat comptable cumulé après reprise Caisse des Ecoles</b>	<b>Excédent</b>	<b>760 028,67 €</b>
Dépenses d'investissement engagées non mandatées		9 027 975,13 €
Recettes d'investissement restant à réaliser		641 816,00 €
Solde des restes à réaliser	Déficit	8 386 159,13 €
<b>Besoin réel de financement (B)</b>	<b>Déficit</b>	<b>7 626 130,46 €</b>

▪ **Affectation du résultat de la section de fonctionnement – Résultat excédentaire**

En couverture du besoin réel de financement (B) dégagé à la section d'investissement ( recette budgétaire au compte R 1068 )	<b>7 626 130,46 €</b>
En excédent reporté à la section de fonctionnement ( recette non budgétaire au compte 110/ ligne budgétaire R 002 )	<b>6 471 365,36 €</b>

##### Transcription budgétaire de l'affectation du résultat

<i>SECTION DE FONCTIONNEMENT</i>		<i>SECTION D'INVESTISSEMENT</i>	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
	Excédent reporté R 002		Excédent reporté R001
			<b>760 028,67 €</b>
			Excédent de fonctionnement capitalisé R1068
	<b>6 471 365,36 €</b>		<b>7 626 130,46 €</b>

## BUDGET SPIC REGIE DES TRANSPORTS

### Résultat de la section de fonctionnement à affecter

Résultat de l'exercice		
Résultat reporté de l'exercice antérieur		
<b>Résultat de l'exercice à affecter</b>		

### Besoin réel de financement de la section d'investissement

Résultat de l'exercice	Excédent	29 892,92 €
Résultat reporté de l'exercice antérieur	Excédent	155 669,34 €
Résultat comptable cumulé	Excédent	185 562,26 €
Dépenses d'investissement engagées non mandatées		
Recettes d'investissement restant à réaliser		
Solde des restes à réaliser		
<b>Besoin réel de financement (B)</b>		

#### ▪ *Affectation du résultat de la section de fonctionnement*

En couverture du besoin réel de financement (B) dégagé à la section d'investissement ( recette budgétaire au compte R 1068 )	
En excédent reporté à la section de fonctionnement ( recette non budgétaire au compte 110/ ligne budgétaire R 002 )	

### Transcription budgétaire de l'affectation du résultat

<i>SECTION DE FONCTIONNEMENT</i>		<i>SECTION D'INVESTISSEMENT</i>	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
			Excédent reporté R001 <b>185 562,26 €</b>

## BUDGET SPIC POMPES FUNEBRES

### Résultat de la section de fonctionnement à affecter

Résultat de l'exercice	Excédent	287,17 €
Résultat reporté de l'exercice antérieur	Excédent	19 130,72 €
<b>Résultat de l'exercice à affecter</b>	<b>Excédent</b>	<b>19 417,89 €</b>

### Besoin réel de financement de la section d'investissement

Résultat de l'exercice		
Résultat reporté de l'exercice antérieur		
Résultat comptable cumulé		
Dépenses d'investissement engagées non mandatées		
Recettes d'investissement restant à réaliser		
Solde des restes à réaliser		
<b>Besoin réel de financement (B)</b>		

- *Affectation du résultat de la section de fonctionnement – Résultat excédentaire*

En couverture du besoin réel de financement (B) dégagé à la section d'investissement ( recette budgétaire au compte R 1068 )	
En excédent reporté à la section de fonctionnement ( recette non budgétaire au compte 110/ ligne budgétaire R 002 )	<b>19 417,89 €</b>

#### **Transcription budgétaire de l'affectation du résultat**

<i>SECTION DE FONCTIONNEMENT</i>		<i>SECTION D'INVESTISSEMENT</i>	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
	Excédent reporté R 002		
	<b>19 417,89 €</b>		

»  
ADOPTE PAR :

#### **BUDGET PRINCIPAL**

31 VOIX POUR  
10 ABSTENTIONS (oppositions)

#### **BUDGET REGIE DES TRANSPORTS**

41 VOIX POUR

#### **BUDGET DES POMPES FUNEBRES**

41 VOIX POUR

Reçu en Préfecture le 22/3/19

### **N° 10 - Compte de gestion du Trésorier Principal, Receveur Municipal, pour l'exercice 2018**

**M. JESTIN** : Pour faire simple, nous allons dire que c'est l'équivalent du compte administratif, mais délivré par le trésorier principal et qui a déclaré que son compte de gestion n'appelait pas d'observation ou de réserve de sa part.

**M. LE MAIRE** : Des observations ? Les votes.

### **DÉLIBÉRATION**

Le conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant l'identité des résultats de clôture du compte de gestion et du compte administratif,

1°- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2°- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3°- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

ADOPTE PAR 41 VOIX POUR

Reçu en Préfecture le 22/3/19

## **11 - Budget primitif – Exercice 2019**

**M. JESTIN** : Document que j'ai souhaité là aussi... peut-être un peu différent de celui de l'année dernière, peut-être un peu moins de chiffres, pour le rapport de présentation uniquement, et en tout cas des focus un peu plus importants. M. le Maire a l'habitude de dire que c'est avant tout un acte politique qui fixe un certain nombre de priorités. Donc, nous avons cherché à faire évoluer cette présentation en Conseil Municipal.

Que retenir de ces orientations du budget primitif 2019 ? Évidemment, une information qui est importante, puisqu'au regard de notre santé financière, nous vous proposons d'amorcer une baisse des taux d'imposition municipaux de 2,2 %. Je reviendrai sur ce chiffre tout à l'heure qui, évidemment, n'a pas été pris au hasard puisqu'il correspond à la hausse des bases définies par l'État, ce qui fait que la part du contribuable talençais n'augmentera pas concernant la part municipale.

Ensuite, en cohérence avec notre stratégie financière, rappeler que nous cherchons toujours à maîtriser l'évolution de nos dépenses de fonctionnement, que nous renouvelons notre soutien financier aux associations et au CCAS, que nous optimisons les soldes d'épargne – nous l'avons vu tout à l'heure. Nous allons poursuivre notre programme d'investissement et nous continuerons à ne pas emprunter, ce qui permettra de continuer à se désendetter pour cette année et certainement les années à venir.

Les grands équilibres budgétaires. Vous avez la section de fonctionnement et la section d'investissement. Signaler que vous retrouvez les crédits que nous venons d'affecter en excédent de fonctionnement 2018 dans la colonne des recettes et l'excédent de fonctionnement capitalisé qui est l'affectation des résultats que nous venons d'effectuer juste avant. Les dépenses que nous avons prévues vont nous permettre à nouveau de virer 7,6 millions de la section de fonctionnement à la section d'investissement, ce qui nous donnera ce petit chiffre que vous avez au milieu de 15,3 millions de disponibilités réelles pour le budget 2019. Des recettes d'investissement importantes avec plus de 12 millions. C'est évidemment la cession de la Médoquine qui y apparaît. Donc, une capacité de dépenses d'investissement sur l'année 2019 qui sera de l'ordre de 30 millions d'euros. Un budget qui s'équilibre à hauteur de 86 millions au total.

Pour la partie de fonctionnement dans ce budget primitif, d'abord cette volonté de diminuer les taux d'imposition tout en optimisant le virement à la section d'investissement qui correspond à nos épargnes.

Quand on regarde un tout petit peu plus dans le détail :

- la baisse du taux d'imposition communal de 2,2 % ;
- toujours notre volonté – Mme RAMI l'avait précisé tout à l'heure – d'estimer de façon prudentielle l'ensemble de nos recettes de fonctionnement et notamment les droits de mutation à titre onéreux. Nous préférons avoir de bonnes surprises que des mauvaises ;
- de contenir l'évolution des charges à caractère général au niveau de l'inflation au plus ;
- de continuer à maîtriser la masse salariale – mais je vais y revenir ;
- de confirmer le soutien apporté aux associations et au CCAS.

Les grands principes de notre section de fonctionnement. D'abord, une évolution des dépenses qui est calée sur 1,4 %. Là-dedans, on peut signaler l'augmentation des charges de personnels pour cette année de 1,4 %. Même si nous arrivons à contenir le GVT, nous avons pris la décision d'envisager le renforcement d'un certain nombre d'équipes dans des secteurs qui sont jugés prioritaires, comme nous l'avons fait un peu sur l'année 2018.

Pour les charges à caractère général, c'est une diminution globale de 4,3 %, mais si je m'arrêtais là, je ne serais pas totalement honnête, puisque c'est en fait une augmentation de 1,7 % une fois qu'on a neutralisé la mutualisation du service informatique.

La reconduction des enveloppes allouées à la fois aux conseils communaux pour 100 000 € (20 000 € chacun) et la création d'une enveloppe de 16 000 € pour le Conseil Municipal des enfants, le maintien des subventions, la hausse de l'attribution de compensation versée à Bordeaux Métropole pour 900 000 € qui correspond à la mutualisation de services informatiques. Et une prévision de baisse des charges financières de 50 000 €. Je vous ai indiqué que pour l'année 2018 elle était un peu plus importante puisqu'elle était à hauteur de 75 000 €.

Qu'est-ce que cela donne dans le tableau récapitulatif ? Vous avez les différents chiffres et vous avez surtout les évolutions entre 2018 et 2019. Au travers de la diapositive d'avant, vous retrouvez l'explication sur la plupart de ces éléments-là ; l'atténuation de produits correspondant à l'attribution de compensation versée à la métropole et donc le versement de la partie concernant le service informatique.

Dans cette section de fonctionnement, il m'a semblé important de pouvoir faire quelques focus sur un certain nombre de thématiques. D'abord, le renforcement – comme le Maire l'avait exprimé et souhaité – de notre politique de proximité avec les Talençais et donc, sans que la liste en soit exhaustive, la création d'un Conseil Municipal des enfants, la pérennisation des services récemment créés. Je ne citerai que Allô Talence, mais il y a d'autres évolutions à venir. Le renouvellement de l'enveloppe des conseils communaux, le maintien des subventions pour le CCAS. De nouvelles actions en faveur du développement durable. L'augmentation de la part du bio dans les restaurants scolaires à hauteur de 20 %. Et la

première année pleine d'extinction de l'éclairage public puisque cette décision, nous l'avons prise le 22 juin, Frédérique, si je ne dis pas de bêtise, pour éviter le 21, de mémoire. Une politique de stationnement confirmée avec l'élargissement de la zone bleue. Vous savez que nous avons annoncé la mise en place de trois nouvelles zones bleues supplémentaires. Et évidemment, pour qu'une zone bleue fonctionne, il convient qu'elle soit surveillée. Nous procéderons donc à des recrutements d'agents de surveillance de la voirie publique. Le reversement d'une partie des produits du FPS à Bordeaux Métropole qui arrive cette année. La mutualisation du service informatique, la fermeture de la Médoquine et l'augmentation du nombre de places dans les centres de loisirs, et l'instauration de nouvelles activités comme Anim&Vous qui, je crois, rencontre un grand succès.

Pour notre chapitre sur les recettes de la section de fonctionnement, évidemment, un premier impact qui est la diminution de nos taux d'imposition. Pour autant, en tenant compte de la dynamique des autres ressources et tout en restant prudents, nous prévoyons une hausse globale de 1,4 % hors produits des forfaits post-stationnement puisqu'ils se neutralisent en recettes et en dépenses.

Si nous rentrons dans le détail, la hausse du produit fiscal de 1,1 %, qui est plutôt de l'ordre des questions liées à la dynamique, puisque les taux annulent la hausse des bases, la stabilité des autres ressources fiscales, le maintien d'une politique tarifaire accessible – je l'ai dit lors du compte administratif, je n'y reviens pas –, la stabilité de la dotation globale de fonctionnement, une petite évolution de la DSU et une diminution de la dotation nationale de péréquation. Je ne re-rentre pas dans les détails. Vous avez tout cela dans le rapport explicatif.

Cette dynamique des recettes dont vous retrouvez les principaux chiffres et les différentes évolutions permet à la Ville d'améliorer le niveau de son autofinancement, puisque nous passons de 10 millions au BP 2018 à 15 millions au BP 2019.

Je reviens sur la question des taux puisque c'est évidemment un élément qui est important. Sur les trois taxes que nous fixons, nous passerons donc de 23,55 pour la TH à 23,03, de 32,96 à 32,23 pour les propriétés bâties, et de 57,98 à 56,70 pour les propriétés non bâties.

Pour la section d'investissement, quelques éléments. D'abord, nous continuons notre ambitieux programme d'investissement. Je vous rappelle, plus de 73 millions d'euros prévus sur les cinq années à venir. Nous augmentons les crédits affectés à l'entretien du patrimoine municipal. Nous autofinançons l'intégralité de ces dépenses puisque nous n'emprunterons pas et nous allons ainsi pouvoir continuer à nous désendetter.

Je vous ai remis le tableau d'investissement que j'avais présenté lors du rapport d'orientation budgétaire avec les trois grandes catégories : les projets d'infrastructure, tout ce qui relève de l'entretien durable du patrimoine, des espaces verts, de la proximité et des solidarités ; et les autres dépenses d'investissement. Je ne vous refais pas la lecture des différents chiffres et des différents postes. Vous les avez à l'écran.

De manière beaucoup plus réelle sur le budget primitif 2019, voici les sommes qui sont affectées à l'ensemble des grandes opérations que nous avons prévu – des grandes et moins grandes d'ailleurs – qui devraient avoisiner les 16,5 millions en 2019.

Ce budget est à nouveau intégralement autofinancé. Nous baissions à nouveau de plus de 10 millions de désendettement au cours des cinq dernières années. Un encours de dette qui finira normalement à 23,6 millions fin 2019, soit 542 € par habitant contre 1 066 € en moyenne pour les communes de la même strate.

La diapositive que j'appellerai la diapositive spéciale Isabelle RAMI où j'ai souhaité faire un focus sur cet élément puisque nous en avons discuté à la fin du rapport d'orientation budgétaire. Vous trouvez trois codes couleur. Ce qui relève du bleu, c'est plutôt ce qui est lié à nos bâtiments et tout ce qui relève du bâtiment. En vert, nous sommes plutôt sur des questions de fonctionnement, et en jaune sur des actions de proximité au travers d'un certain nombre de choses. Je ne vais peut-être pas toutes les citer, mais en tout cas l'augmentation des crédits pour le patrimoine, tout ce qui relève des travaux d'isolation, d'énergie de nos bâtiments, d'importants programmes de réhabilitation sur nos principaux bâtiments, évidemment le stade nautique puisque c'est près de 25 % de notre dépense d'énergie sur le territoire, mais également Paul-Lapie et le stade Pierre-Paul Bernard où, au travers de ces travaux, nous réaliserons un certain nombre d'économies d'énergie. J'ai intégré la charte de l'urbanisme durable que nous avons abordée tout à l'heure et également des actions du contrat de codéveloppement avec la métropole sur les stratégies énergétiques de notre patrimoine.

Pour ce qui relève davantage du fonctionnement, d'abord, nous renouvelons cette année le marché de fourniture d'énergie et nous aurons des objectifs d'amélioration des performances énergétiques qui sont stipulés dans le cahier des charges, cela fait partie des éléments importants.

Récupération des eaux pluviales, c'est ce que nous avons fait sur Jean-Bouin et donc nous terminons cette année, mais ce que nous ferons également sur le stade nautique. Le dispositif d'éclairage public, la part du bio dans les restaurants, parce que je pense que ce sont des éléments importants.

Et sur les parties jaunes, d'abord des choix dans les matériaux qui sont utilisés pour les aires de jeux et l'agrandissement d'un certain nombre de parcelles permettant davantage de plantations à l'égard de la commune.

Je concède volontiers que ce n'est qu'une première ébauche, qu'il faut aller beaucoup plus loin et que cela ne correspond pas tout à fait à ce que vous aviez dit, mais il me semblait, en tout cas à l'issue de la discussion que nous avons eue ensuite à la fin du dernier Conseil Municipal que déjà c'était une première approche, un premier focus qui permettait de voir l'intégralité de ce que la ville cherchait à agir dans ce domaine-là, il y aurait quelques actions supplémentaires que nous pourrions décliner également.

En conclusion, pour ce budget primitif 2019, c'est évidemment un budget que nous qualifions d'ambitieux, qui à la fois diminue les taux d'imposition, lance un certain nombre de grands projets d'investissement et maintient une volonté forte de proximité avec les Talençais au travers de la création d'un certain nombre de services. J'ai cité Allô Talence, mais j'aurais pu en citer d'autres, notamment sur le ramassage des déchets verts ou ce genre de choses là puisque nous allons relancer des choses particulières cette année. Pour autant, nous restons responsables dans notre manière de gérer cette ville, d'abord avec une nouvelle augmentation de nos soldes d'épargne qui prouve notre bonne santé financière, et notre gestion rigoureuse. Un autofinancement de l'intégralité des dépenses d'investissement. Une poursuite de notre désendettement et une préservation des capacités financières de la collectivité pour les années à venir.

Je vous remercie de votre attention.

**M. LE MAIRE** : Merci, mon cher collègue. Évitez les *private jokes* sur le compte administratif, je n'y ai pas participé. Monsieur DELLU.

**M. DELLU** : C'est bien, vous me donnez la parole avant que je lève le doigt.

**M. LE MAIRE** : Je connais déjà le contenu de votre intervention. Donc, c'est pour cela, je préfère l'anticiper. Allez-y.

**M. DELLU** : C'est très bien puisqu'effectivement nous en avons déjà discuté au cours du débat d'orientation budgétaire.

En premier lieu je voudrais juste m'étonner que nous apprenions par voie de communiqué de presse le contenu des délibérations qui sont soumises au Conseil Municipal avant que celui-ci ne les examine. Nous pouvons considérer que c'est une conception de la politique, que le Conseil Municipal n'est qu'une chambre d'enregistrement, mais il me semble quand même que ce n'est pas vraiment respectueux.

Rappelons aussi encore une fois le mode de fonctionnement peu transparent et réellement archaïque de la municipalité talençaise. Combien de fois les élus d'autres communes, de droite ou de gauche d'ailleurs, nous regardent avec des yeux ébahis lorsque nous expliquons qu'à Talence il n'y a pas de commission des finances et que les délibérations sont toujours et systématiquement envoyées aux élus au minimum du terme strictement légal imposé par la loi, c'est-à-dire cinq jours francs. Je reprendrais la rime que j'ai trouvée amusante d'un illustre élu métropolitain de droite : «A Talence, les brontosaures existent encore».

Comme lors du débat d'orientation budgétaire, la délibération est plus intéressante par ce que M. JESTIN ne dit pas que par ce qu'il dit. La preuve même, dans sa présentation, il y a des colonnes utiles à la comparaison. M. JESTIN n'aime pas cela, mais c'est utile. Les colonnes du compte administratif 2017 ou du budget primitif ou supplémentaire 2018 ne figurent pas dans la quasi-totalité des pages. Encore une fois, les chiffres sont cruels et n'expriment pas du tout la même chose que les communiqués triomphalistes de la mairie.

Je m'excuse pour les collègues qui ont déjà entendu tout à l'heure, mais je le redis, évidemment, pour M. le Maire et pour rappeler les choses, notre population a augmenté de 1,4 % depuis 2013, ce qui est beaucoup. M. JESTIN, c'est beaucoup. Les dépenses de fonctionnement par habitant ont augmenté de 3 % par habitant. L'épargne brute a diminué de 10 % puisque nous sommes passés de pratiquement 6 millions à 5,3 millions, donc cette épargne brute est en recul de 10 %. Vous pouvez secouer la tête, ce sont les comptes administratifs, Monsieur le Maire.

Enfin, le plus intéressant, le produit des impositions directes par habitant est passé de 634 à 700 euros, soit une augmentation des impôts payés par les Talençais par habitant – je le précise encore une fois – de 10 %. Les impôts payés par les Talençais depuis le début du mandat ont donc effectivement augmenté de 10 % et sont supérieurs, rappelons-le, de 12 % à la moyenne de la strate. Donc, il relève de ce BP et du CA qui le précède au moins que les impôts prélevés par habitant ont augmenté de 10 %. C'est factuel. Que les dépenses par habitant ont augmenté de 3 %. C'est factuel. Et que l'épargne brute a baissé de 10% ; le tout depuis le début du mandat. On constate toujours que Talence est dans le peloton de tête des taux d'imposition les plus élevés avec Bordeaux et Villenave-d'Ornon notamment et que ses impôts sont en moyenne 12 % plus élevés que les communes similaires. Nous sommes donc plutôt loin quand même des objectifs de la communication que vous cherchez à nous imposer.

Nous pouvons nous demander sur votre stratégie budgétaire – qui n'est pas vraiment transparente puisque nous avons du mal à voir quels sont les orientations et les objectifs – si elle n'est pas simplement guidée par deux éléments. Le premier, ce serait une composante idéologique, c'est-à-dire la fascination d'une espèce de modèle ultralibéral (baisse des impôts, baisse de la dette publique) et une composante – là, elle est manifeste – électoraliste, c'est-à-dire faire de l'affichage quitte à tordre un peu la réalité avant les élections. En ce qui nous concerne, évidemment, nous ne sommes pas dupes.

Les marges de notre commune restent médiocres depuis des années. Il y a certes à cela des raisons structurelles et historiques. Typiquement, le manque de place pour accueillir les entreprises ou les pesanteurs historiques liées à la composition de la fiscalité et de sa répartition. Mais le fait est qu'année après année, la situation ne s'améliore pas significativement et Talence reste toujours à la traîne, y compris par rapport à ses voisines métropolitaines. Je citerais que sur la même période 8 communes n'ont pas du tout augmenté les impôts. Vous les avez augmentés de 4 %, enfin les taux. Et 15 communes ont augmenté moins que ces 4 %. Votre posture également vis-à-vis des financements des investissements longs par l'épargne brute et non pas une dette maîtrisée en dit d'ailleurs long sur votre aveuglement idéologique et surtout votre manque de pragmatisme. Parce qu'outre l'absence d'une stratégie lisible claire, pourquoi se désendetter si ce n'est pas pour retrouver des marges ? Et si c'est pour retrouver des marges ultérieures, pour en faire quoi ? Personne ne le sait. Vous faites preuve d'un cruel manque de pragmatisme au moment où les taux sont historiquement bas pour les collectivités, sachant qu'il y en a un certain nombre qui sait en profiter. Vous avez – et heureusement, vous seriez la seule municipalité à ne pas le faire – profité quand même de l'opportunité pour renégocier un certain nombre d'emprunts, voire la

grande majorité, comme nous l'a expliqué la dernière fois M. JESTIN. C'est heureux et c'est plutôt le fait de ne pas l'avoir fait qui aurait été extrêmement inquiétant.

Enfin, votre position semble être la même en ce qui concerne l'emploi public. Les agents titulaires sont en net recul dans notre commune. Je crois qu'on a perdu 32 agents, de mémoire. Sans qu'on sache vraiment pourquoi ni comment, ils sont par exemple redéployés ou remplacés. Ce sont certes des choix tout à fait possibles. Vous ne les argumentez guère à part : «Je baisse la dette» comme un fidèle petit comptable du macronisme ambiant qui veut être le bon élève apparent. Donc, vous semblez totalement oublier que le service public, c'est le patrimoine de ceux qui n'en ont pas.

Je finirais peut-être tout à l'heure sur l'évolution des taux communaux.

**M. LE MAIRE** : Mon cher collègue, vous répondrez sûrement à cette diatribe qui tient de la belle politique comme on l'aime.

**M. JESTIN** : De manière très courte, Monsieur le Maire.

**M. DELLU** : (Intervention hors micro)

**M. LE MAIRE** : Oui, c'est factuellement faux, vous avez tout à fait raison.

**Mme DE MARCO** : Bernard CONTE ne m'a pas donné d'intervention.

**M. LE MAIRE** : Très bien. Vous n'avez pas d'observations sur le budget ? Je pense que vous n'en aviez pas.

**M. JESTIN** : Non, mais c'est parce que Mme DE MARCO était la porte-parole de M. CONTE tout à l'heure.

**M. LE MAIRE** : Excusez-moi. Vous voyez, comme quoi je n'ai pas assisté à vos débats. Enfin, vu ce que je viens d'entendre, parfois, il vaut mieux être dehors.

**Mme RAMI** : Monsieur JESTIN, merci pour cette magnifique *slide*. Spéciale dédicace.

**M. LE MAIRE** : Diapositive, vous voulez dire.

**Mme RAMI** : *Slide*.

**M. LE MAIRE** : Diapositive.

**Mme RAMI** : Que nous n'avons pas pu lire, excusez-nous, mais ce n'est pas grave.

Mon intervention sur le BP. En introduction, nous nous félicitons de constater que la piste que nous avons proposée en toute humilité lors du dernier Conseil Municipal de travailler sur une baisse des impôts locaux a été engagée et finalisée sur ce budget. Il est content.

**M. LE MAIRE** : Cela me rappelle toujours quelqu'un qui dit : «Nous l'avions proposé et vous venez de le faire». Mais ce n'est pas vous en général. Je suis un peu perturbé par l'opposition.

**Mme DE MARCO** : L'astuce, ce n'est pas cela. C'est entre guillemets, «en tout humilité».

**M. LE MAIRE** : Très bien. J'ai compris, je vous assure. J'avais compris, Madame DE MARCO.

**Mme RAMI** : Même s'il peut s'agir d'un geste ponctuel, c'est un signal positif envoyé aux Talençais et ainsi le mouvement social entamé depuis novembre dernier porte ses fruits localement sans que le budget 2019 soit déstabilisé. D'ailleurs, par un subtil mécanisme, ce dernier nous est présenté à 86 millions, avec 12 millions d'écart sur la présentation du DOB annoncé à 94 millions il y a un mois.

Les méthodes comptables engagées précédemment s'accroissent sur ce budget d'investissement en extension. Gonflé à 50 % par des opérations de virements d'excédents de fonctionnement 2018 et 2019, complété à 2 % par le reste à réaliser de l'exercice précédent, il reste seulement 44 % de recettes directes qui seront effectivement perçues.

Le programme d'investissement reste identique à celui présenté au DOB. On relève toutefois que le projet de l'ECCV s'élèverait à 14 millions ; montant largement supérieur à celui programmé et qui devait s'équilibrer avec les 10,5 millions de la vente des terrains de la Médoquine. Au vu des difficultés rencontrées pour la construction de cet équipement, nous nous interrogeons sur la finalité de ce projet qui semble actuellement un petit peu sous assistance respiratoire.

Nous relevons avec satisfaction une ligne concernant des travaux d'isolation du patrimoine public à 60 000 € ; action engagée grâce au programme COCON 33. Cette démarche incitative d'opération de commandes groupées doit être moteur pour Talence afin qu'elle s'engage fortement dans une politique énergétique. La rénovation de son patrimoine ne doit pas relever seulement de l'embellissement, mais d'une réflexion à long terme pour limiter l'utilisation des énergies fossiles et favoriser un mix énergétique. On le constate, le prix des énergies ne sera que croissant dans les années à venir. Le scénario de laisser-faire n'est pas une solution envisageable. Nous vous engageons donc à profiter du programme suivi énergétique du patrimoine du Code de Bordeaux Métropole et des conclusions des premiers résultats pour vous lancer dans une démarche constructive.

Pour la section de fonctionnement, les coûts continuent d'être maîtrisés en interne tout en favorisant un service de proximité et de soutien aux forces locales que sont les associations. Les recettes, quant à elles, restent portées à 70 % par la fiscalité et complétées par les chapitres 74 et 70 qui laissent présager des marges de manœuvre favorisant la création d'excédents de fonctionnement qui seront reportés en investissement sur le prochain BP.

Une crainte toutefois. Nous constatons que les réalisations d'investissement se décalent dans le temps, ce qui favorise non seulement des résultats de clôture excédentaires et une pérennité provisoire des équilibres financiers, mais également des restes à charge reportés qui augmentent annuellement. 3,4 millions en 2017 et 9 millions en 2018.

En conséquence, des questions se posent sur un potentiel décalage du programme d'investissement affiché ainsi que sur la constance et la stabilité des mécanismes mis en route. Devrons-nous à un moment donné recourir à l'emprunt, et ce, dès la prochaine mandature pour mener à bien l'ambitieux programme ?

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE** : Merci beaucoup pour ces remarques constructives et éclairées, que je ne partage pas forcément en intégralité, mais en tout cas constructives. Mme CONGOSTE, souhaitez-vous dire quelques mots . Bon. Monsieur JESTIN.

**M. JESTIN** : Que répondre à M. DELLU ? C'est bien difficile. D'abord, beaucoup de mauvaise foi dans les premiers propos liminaires. Et ensuite, j'aurais presque été prêt à suivre votre raisonnement. Vous oubliez juste un seul élément, c'est quelle a été l'évolution de la DGF sur les années que vous comparez depuis tout à l'heure. Parce que la réalité de la perte de la DGF sur ces années-là, ce sont 13 millions. Alors oui, je vous le confirme, je suis plutôt fier d'être en mesure de présenter un CA de cet ordre-là et un budget primitif compte tenu des 13 millions. Je vous avais épargné la diapositive, je vous l'ai dit au moment du compte administratif. Je ne voulais pas être désagréable, mais je trouve que votre lecture et l'analyse que vous faites de tout cela, sans tenir compte de cet élément-là, faussent et enlèvent toute la crédibilité de l'intervention que vous pouvez faire.

Vous nous dites qu'il n'y a pas de perspective dans ce budget. Non. Juste 73 millions d'investissements prévus dans les années à venir. Vous signaliez tout à l'heure la question des taux particulièrement bas. Cela veut dire quoi ? Qu'il fallait que nous empruntions ? Je n'ai pas bien compris le sens de votre intervention sur ce sujet-là.

Concernant Mme RAMI, juste vous dire que sur l'écart entre le 94 et le 86, c'est en fait un jeu d'écritures. C'est que nous avons une partie, qui était prévue plutôt en fonctionnement, que nous avons redistribuée en investissement, mais c'est une écriture comptable, nous sommes bien sur une équivalence de ce qui vous a été présenté il y a un mois avec juste une écriture qui est faite de manière différente.

Sur la Médoquine, il ne faudra pas oublier d'enlever la récupération de la TVA que nous aurons sur cet investissement, ce qui explique l'écart que vous signalez aujourd'hui.

Pour toute la question des reports, je vous rassure, cela ne va pas durer. Les années un peu plus compliquées en termes de dépenses vont arriver et je pense que vous n'aurez plus d'ici deux-trois ans les mêmes commentaires à faire là-dessus.

Enfin, sur le chapitre plus environnemental, plus économies d'énergie, je pense – je l'ai dit dans mon propos – qu'il y a beaucoup de choses à peut-être mieux mettre en valeur. J'affirme, par contre, que nous faisons beaucoup de choses dans ce domaine-là et cela reste une préoccupation constante. Je pense que nous devons davantage le mettre en valeur et davantage le signifier. Je m'étais engagé à un premier travail qui a tous les défauts que j'ai déclinés tout à l'heure, mais qui a juste le mérite d'exister. À nous de présenter les choses de manière beaucoup plus claire dans les exercices suivants.

**M. LE MAIRE** : Avant de conclure sur ce budget, d'abord, mon cher collègue, vous avez appris par voie de presse que le Conseil Municipal allait se voir proposer une diminution de 2,2 %, c'est-à-dire le jour d'après où vous avez reçu ce dossier. À un moment, que vous puissiez vous draper dans une posture d'opposant systématique, cela vous va bien, mais à ce moment-là, soyez plutôt dans la véracité, puisque vous n'avez donc rien appris par voie de presse. Vous feignez de vous en étonner, mais ce n'est pas le cas.

La deuxième chose qui, moi, m'a manqué dans votre intervention, indépendamment de l'inexactitude des chiffres, c'est le remerciement que l'on doit aux services et à l'ensemble des fonctionnaires qui, tous les jours, œuvrent pour que nous maintenions les dépenses de fonctionnement et les dépenses de personnels à ce niveau-là.

La troisième chose qui m'a manqué, c'est évidemment un quinquennat que vous préférez peut-être oublier, mais qui a abouti au fait que, comme le soulignait très justement Mme RAMI, la part du produit fiscal, indépendamment des décisions qui sont prises, est de plus en plus importante du fait du désengagement total de l'État entre 2013-2014 et 2017.

Une chose de forme, mon cher collègue, je trouve assez désobligeant le fait de traiter les gens de brontosaures. Alors, je suis allé regarder... Non, ce n'est pas vous qui le dites, mais c'est vous qui le rapportez dans cette assemblée. Je trouve que la politique ne se grandit absolument pas en se traitant de noms d'oiseaux, même si jamais ces oiseaux-là ont disparu depuis bien longtemps.

Quant au reste, et indépendamment de vous demander si vous avez déjà baissé les impôts, si ce n'est de les augmenter de 10 %, je ne partage bien sûr pas ce que vous venez de dire. Les votes.

**M. DELLU** : Première chose, ce qui est stupéfiant, bien sûr, que je sache, c'est aujourd'hui que le Conseil Municipal se réunit, ce n'est pas jeudi ou mercredi dernier. Donc, s'il y a des choses à débattre aujourd'hui, ce n'est pas par voie de presse la semaine dernière.

**M. LE MAIRE** : C'est ce que nous faisons, cher collègue.

**M. DELLU** : C'est un fait, désolé pour vous, mais vous expliquez avant de les expliquer au Conseil Municipal et aux conseillers municipaux les décisions que vous comptez proposer. Cela, c'est une chose.

Deuxième chose, la politique ne se grandit pas, blabla, je vous ai expliqué avec humour que moi, j'avais trouvé la rime amusante, mais je vous rappelle que le fond, c'est que cette municipalité n'a pas évolué dans ses pratiques. C'est-à-dire que dans cette commune il n'y a toujours pas de commission des finances. C'est sans doute la seule commune de cette taille où les dossiers ne sont pas partagés avec l'opposition et avec d'ailleurs la majorité. Je ne sais pas comment vous fonctionnez, il n'y a pas de transparence là-dessus. Cela, c'est un premier élément. Et deuxièmement, nous sommes quand même l'une des très rares communes, sans doute pas la seule, mais en tout cas de cette taille une des très rares communes dans laquelle les documents ne sont disponibles que cinq ou six jours francs avant les débats, y compris des communes plus grosses, plus importantes.

**M. LE MAIRE** : C'est faux.

**M. DELLU** : C'est faux, excusez-moi, si, c'est vrai. Donnez-moi des contre-exemples, certes, mais nous pouvons en trouver 50 contre-exemples dans l'autre sens aussi.

Enfin, votre truc, il est très drôle, parce qu'il y a deux ans, le niveau des dotations de l'État était une catastrophe, mais cette année, cela va tellement bien alors qu'il est rigoureusement identique au mieux, au mieux bien entendu puisque toutes les dotations à côté, elles, elles

baissent, mais au mieux il est rigoureusement identique à celui d'il y a deux ans, mais par contre, tout va bien. Évidemment, depuis l'orientation idéologique du gouvernement a changé. Moi, je ne fais pas fi de cela puisque je me suis même fendu d'une comparaison avec d'autres communes ; comparaison qui ne nous est pas favorable, hélas. Alors, à moins que M. JESTIN ou vous, Monsieur le Maire, vous nous expliquiez que les données des comptes administratifs sont fausses en 2013 et en 2018, excusez-moi, le produit par habitant des impôts a augmenté de 10 %, les dépenses de fonctionnement par habitant ont augmenté de 3 % et nous sommes quand même toujours 12 % en moyenne d'impôts en plus par rapport aux communes comparables. Cela, ce sont des faits. Vous pouvez toujours tourner les choses dans tous les sens, la réalité est factuelle. Nous sommes une commune où le taux d'imposition est élevé, a souvent été élevé et notamment depuis ces dernières années. Mais en l'occurrence, cela, vous ne pouvez pas l'enlever, c'est factuel. Et les autres communes ont choisi d'autres solutions parfois, des qui ne donnent pas forcément des bons résultats. Cela, c'est certain. Mais il y a aussi d'autres communes, et notamment autour de nous, qui s'en tirent mieux.

**M. LE MAIRE** : Vous pourrez le hurler...

**M. DELLU** : (inaudible hors micro)

**M. LE MAIRE** : Oui, oui, bien sûr. Ou couper la parole. Vous avez déjà baissé les impôts, mon cher collègue ? Une question.

**M. DELLU** : Moi, ce que je sais, c'est que quand on vote une augmentation du taux au Département une fois en sept ans...

**M. LE MAIRE** : De 10 %.

**M. DELLU** : 60 % des habitants ne paient pas un centime de plus. Et ceux qui paient, paient à peu près moitié moins en valeur que ceux qui paient.

**M. LE MAIRE** : Donc, vous ne savez pas répondre à ma question.

**M. DELLU** : Si, bien sûr, c'est une réponse. 60 % des habitants de Talence n'ont pas vu une augmentation d'un seul centime des impôts départementaux. 60 %, c'est-à-dire tous les locataires. On est à 58 virgule quelque chose. Donc, 0 % et 0 € d'augmentation. Quant aux propriétaires, vous regarderez sur votre feuille. Étant donné que la part départementale est inférieure à la part communale, cela fait à peu près moitié moins.

*Échanges inaudibles.*

**M. LE MAIRE** : Monsieur DELLU, pouvez-vous vous calmer ? Mais vous n'êtes pas obligé de sauter dans tous les sens...

**M. DELLU** : Ne coupez pas la parole.

**M. LE MAIRE** : ... pour essayer d'exprimer une vérité que vous êtes le seul ou quasiment le seul – à regarder certains visages – à partager. Je vous ai posé une question, j'ai bien noté que vous n'avez jamais diminué les impôts de votre vie. Il faut juste l'assumer. Il n'y a rien de grave là-dedans. Les augmenter de 10 %, par contre, comme vous l'avez fait en 2015, c'est-à-dire l'année qui a suivi – j'ai lu certains de vos commentaires – votre élection, là, par contre,

cela n'a posé aucun problème. C'est juste factuel. Il n'y a rien de grave. Augmenter les impôts de 10 %, c'est une façon comme une autre de faire de la politique en recourant à l'impôt. C'est tout. Il n'y a rien de grave. En tout cas, mon propos et mon intervention étaient juste pour vous dire... En plus, c'est marrant, vous parlez souvent de la municipalité en disant «vous». En l'occurrence, c'est plutôt «nous». Parce que vous participez, que vous le vouliez ou non, aux éléments. C'est comme votre début de présentation qui consiste à dire : «Nous l'avons appris par voie de presse». Non. La presse vous a dit qu'il allait être proposé une baisse des taux. Une baisse des taux qui n'est pas encore votée puisque nous y allons après.

**M. DELLU** : (inaudible hors micro)

**M. LE MAIRE** : Oui. Mais je comprends qu'avec de tels chiffres vous soyez gênés aux entournures. Mais j'aurais préféré une autre attitude, en tout cas pas de comparatif avec un dinosaure ou je ne sais quoi d'autre. Les votes.

**Mme DE MARCO** : Nous approuvons tout à fait Arnaud DELLU, parce qu'une commission des finances serait quand même indispensable et nous l'avons réclamée depuis des années. Nous n'avons toujours pas eu de retour. C'est regrettable. Nous nous abstenons et vote contre de Bernard CONTE.

**Mme CONGOSTE** : Je vote contre aussi.

**M. LE MAIRE** : Pour l'ensemble de l'œuvre ?

**Mme CONGOSTE** : Je reste silencieuse, parce que je crois que l'année dernière, je vous l'ai dit, sur le fond, je ne suis absolument pas d'accord avec la politique qui est proposée. Donc, nous pouvons en parler pendant longtemps.

**M. LE MAIRE** : C'est votre droit.

**Mme CONGOSTE** : C'est vraiment sur le principe de choix politique.

**M. DELLU** : Nous votons contre.

**M. LE MAIRE** : À l'unanimité du groupe ? Je m'interroge très librement.

**Mme GRESLARD-NEDELEC** : Oui.

**M. JESTIN** : Il conviendrait d'adopter le budget annexe du service des pompes funèbres et le budget annexe de la régie des transports avec un vote séparé. Je vous épargne les chiffres, si vous en êtes d'accord.

**M. LE MAIRE** : Pour les pompes funèbres ? Pour. Pour les transports ? Pour.

### **DÉLIBÉRATION**

Monsieur JESTIN, Adjoint délégué aux Finances, expose :

«Le budget primitif de la Ville, après reprise des résultats de l'exercice 2018, s'élève pour l'année 2019 en dépenses et en recettes à la somme de 85 984 965,85 €.

L'équilibre général du budget principal s'établit comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section d'investissement	29 432 369,49 €	29 432 369,49 €
Section de fonctionnement	56 552 596,36 €	56 552 596,36 €
Total	85 984 965,85 €	85 984 965,85 €

Pour le budget annexe du service extérieur des pompes funèbres, l'équilibre est le suivant :

	DEPENSES	RECETTES
Section d'investissement	0,00 €	0,00 €
Section de fonctionnement	20 417,89 €	20 417,89 €
Total	20 417,89 €	20 417,89 €

Pour le budget annexe de la régie des transports, l'équilibre est le suivant :

	DEPENSES	RECETTES
Section d'investissement	215 562,26 €	215 562,26 €
Section de fonctionnement	250 000,00 €	250 000,00 €
Total	456 562,26 €	456 562,26 €

»

Vu l'exposé en séance sur le projet de budget primitif 2019.

Le Conseil Municipal, après délibéré,

Procède au vote du budget par nature et arrête le montant de chaque chapitre conformément à l'article L2312-2 du Code Général des Collectivités Territoriales par

**Budget principal**

31 VOIX POUR

3 ABSTENTIONS (EELV)

7 VOIX CONTRE (Talencez vous – Une vraie gauche pour Talence)

**Budget annexe du service extérieur des pompes funèbres**

41 VOIX POUR

**Budget annexe de la régie des transports**

41 VOIX POUR

Reçu en Préfecture le 22/3/19

## **12 - Fixation des taux des trois taxes directes locales pour 2019**

**M. JESTIN** : Je les ai déclinées tout à l'heure dans la présentation. Nous vous proposons donc une baisse des taux d'imposition de la part communale de 2,2 %, ce qui les établit pour la TH à 23,03, pour le foncier bâti à 32,23 et pour le foncier non bâti à 56,70 %.

**M. LE MAIRE** : Souhaitez-vous faire appel à un autre élément animalier ou votons-nous ? Y a-t-il des questions ?

**M. DELLU** : Oui, il y a des questions et des remarques. Des remarques de fond et de forme. Aujourd'hui, vous proposez de fixer les taux, notamment par exemple celui de la taxe d'habitation à 23,03. Rappelons qu'au début du mandat, elles étaient à 22,64, donc on reste quand même sur une augmentation, ne vous en déplaise. Si après avoir été augmentés de 4 % les taux d'impôt baissaient de 2,2 points, avec une augmentation des bases de 1,4, on reste quand même sur +1,6 % d'augmentation. Donc, la baisse se transforme en stagnation au mieux et en l'occurrence plutôt en hausse. Donc, une baisse des taux avec un produit

moyen de 700 € par habitant, cela laisse – vous faites le calcul – 2 % peu ou prou. Cela fait une baisse moyenne de 14 euros par habitant. La hausse des taux sera donc limitée pour le moment à 8 % par habitant à Talence depuis le début du mandat. Nous sommes donc loin d'une baisse, puisque nous sommes à +8 %. Alors bien sûr, cette baisse ne concerne pleinement que ceux qui ont la chance d'être propriétaires puisque les locataires, qui ne sont assujettis qu'à la TH, n'en bénéficieront évidemment qu'en partie puisque peu ou prou, c'est la moitié, vous le savez. Quant à ceux qui ne gagnent pas assez eux-mêmes pour être imposés et qui bénéficient d'exemptions, eux, ils ne gagneront rien du tout. D'ailleurs, les autres collectivités devront compenser. Au-delà de la cacophonie des chiffres... Oui, si vous ne payez pas d'impôt, vous ne gagnez rien, en l'occurrence. C'est juste un rappel quand même de base. Donc, au-delà de la cacophonie des chiffres puisque vous transformez une hausse en baisse par pur amalgame bien entendu qui sert une politique de communication qui est l'axe majeur sinon unique d'ailleurs du travail municipal, je me pose quand même plusieurs questions.

Premièrement, vous proposez de fait une baisse des ressources de 600 000 €, peu ou prou, de la commune. Est-ce à dire que vous considérez que tous les projets sont financés et que tous les besoins des Talençais sont satisfaits ? Nous pouvons nous poser la question puisque vous renoncez à des ressources.

Ensuite, je l'ai dit, la baisse indistincte de tous les taux de la même façon avantage évidemment les propriétaires. Nous, nous aurions souhaité un geste évidemment plus fort pour la TH que pour la TF, comme la loi en laisse la possibilité avec une certaine marge. Avec vous, c'est : plus on est imposé, plus on y gagnera. En cela, vous êtes quand même le fidèle petit soldat macroniste.

Enfin, que vont penser tous nos autres partenaires qui soutiennent financièrement la municipalité talençaise ? C'est un bien mauvais signal que nous leur envoyons puisque nous leur disons que nous n'avons pas besoin, en tant que municipalité, d'un soutien financier puisque nous pouvons même nous permettre de baisser nos ressources. En revanche, eux, les habitants, ils en ont toujours besoin. Donc, ils pourront compter d'ailleurs sur ces collectivités sans nul doute.

Donc, sans aucune illusion, bien entendu, sur la portée réelle, comme d'ailleurs sur vos motivations, qu'elles soient idéologiques ou électoralistes, nous voterons pour, puisqu'ainsi le budget est équilibré, cette nouvelle fixation du taux.

**M. LE MAIRE :** C'est quelque peu capillotracté. Nous étions en train de nous poser la question si jamais vous aviez voté contre la baisse des taux, je m'inquiétais, ne l'ayant pas retrouvé. Je vous laisse le soin – il me semble que vous êtes le président de la commission des finances et que nous avons une éminente vice-présidente – de proposer votre politique fiscale à l'ensemble des Girondins. Nous verrons dans ces cas-là le geste fiscal de grand augure que le Département nous réserve. Comme je vous ai posé la question si vous aviez fait baisser les impôts et que j'ai obtenu ma réponse, il me semble qu'une certaine stabilité, c'est-à-dire une augmentation des impôts pour reprendre votre raisonnement d'une comptabilité publique assez déroutante, nous pourrons à ce moment-là les entendre.

Vous rappeler que le programme d'investissements est maintenu. C'est ce que nous avons expliqué et vous dire une bonne fois pour toutes, en tout cas pour l'avoir vu, que cette baisse d'impôt, c'est une vraie fierté, monsieur. Une vraie fierté d'arriver à cinq ans d'efforts qui permettent de faire répartir ces éléments-là. Quant au procès qui consiste à opposer ceux qui paient la TH à la taxe foncière, je ne le trouve sincèrement pas digne de ce niveau-là. Je vous le dis très clairement. Parce que finalement, tout le monde concourt à l'impôt. Et je vous rappelle que ceux qui ne paient pas d'impôt ne sont pas de stricte responsabilité municipale. Il y a l'État, il y a également le Département au cas où vous l'auriez oublié, qui peuvent également s'en occuper. Je trouve qu'ils méritent mieux le fait de dire qu'on ne devrait pas baisser les impôts.

**M. JESTIN** : Monsieur le Maire, avec votre permission, rappeler quand même les efforts que nous avons faits à l'égard du CCAS pour justement accompagner les plus démunis et vous verrez dans les différents pourcentages tous les efforts qui ont été faits et la politique que nous avons prise de financer le CCAS tel qu'il le souhaite.

Enfin, quand vous parlez d'un mauvais signal aux financeurs, mais le signal que nous envoyons, c'est qu'à un moment, il faut regarder ce qui se passe, il faut regarder dans quelle situation sont les habitants les plus fragiles, les moins aisés, mais également les ménages moyens qui, aujourd'hui, croulent, sous un certain nombre de dépenses et de difficultés. Si le signal que nous envoyons c'est une baisse des taux d'imposition pour l'ensemble des collectivités, alors oui, nous sommes particulièrement fiers de ce geste.

**M. LE MAIRE** : À l'exception de celles qui les augmentent.

*(Applaudissements).*

Il faut voter les taux. Nous les avons annoncés par voie de presse, mais comme il faut les voter en Conseil Municipal, je préférerais les éléments...

**Mme DE MARCO** : Je vais d'abord vous dire que j'ai une intervention de Bernard CONTE que vous retrouverez sur son blog, que vous ne lirez pas.

**M. LE MAIRE** : Qui est paru avant le Conseil Municipal. J'espère qu'on ne va pas lui faire un procès en information du Conseil à lui aussi.

**Mme DE MARCO** : Vous l'avez lu ?

**M. JESTIN** : Moi, je ne suis pas abonné.

**M. LE MAIRE** : C'est payant.

**Mme DE MARCO** : Donc, je pense qu'il s'abstient.

**M. LE MAIRE** : Il s'abstient, d'accord. Donc, le groupe Talencez-vous vote pour.

**Mme CONGOSTE** : Je vais m'abstenir aussi.

**M. LE MAIRE** : Vous vous abstenez, Madame CONGOSTE, très bien.

**Mme DE MARCO** : Nous nous abstenons.

**M. LE MAIRE** : Vous vous abstenez sur la baisse.

**Mme RAMI** : Pour compléter, c'est que nous restons dans la logique de nos votes précédents concernant le compte administratif et le budget sur lesquels nous nous sommes abstenus. Donc, nous continuons sur ces éléments.

**M. JESTIN** : Alors que vous aviez suggéré...

**Mme RAMI** : Nous nous abstenons, nous ne votons pas contre.

**M. LE MAIRE** : Vous votez ce que vous voulez, mais nous parlons d'une baisse d'impôt pour les Talençais. Vous vous abstenez ? Très bien.

**Mme CONGOSTE** : Nous allons nous expliquer. C'est parce que les tarifs sont prohibitifs.

**M. LE MAIRE** : Madame CONGOSTE, je voudrais donner la parole à Europe Écologie qui parlait. Après, je vais vous laisser parler. Je voulais être sûr que vous vous absteniez sur cette baisse d'impôt, rien de plus.

**Mme RAMI** : Nous nous abstenons. Nous avons fait une remarque en introduction de votre budget et nous nous abstenons en cohérence avec nos votes précédents.

**M. LE MAIRE** : Très bien. Vous avez remarqué que la cohérence n'est pas la même selon les groupes.

**Mme CONGOSTE** : Et moi, c'était en cohérence avec ce que j'ai dit juste avant, c'est-à-dire que je trouve que les taux d'imposition, que ce soit en foncier comme l'autre, sont prohibitifs. Ce n'est pas parce que vous faites ce petit cadeau de 2,2 % que je vais féliciter des tarifs que je trouve prohibitifs et qui font que beaucoup de gens s'en vont, quittent la ville aussi.

**M. LE MAIRE** : Madame CONGOSTE, nous vous parlons d'une baisse d'impôt.

**Mme CONGOSTE** : Vous êtes en miroir d'une politique bordelaise qui est une politique de l'élite. Donc, je ne peux pas être d'accord avec cela, même si je félicite votre désir de les baisser.

**M. LE MAIRE** : Le terme que nous avons utilisé, c'est d'amorcer une baisse des taux.

**Mme CONGOSTE** : Je ne cautionne pas une politique de l'élite. Vous y êtes.

**M. LE MAIRE** : Non, mais je préfère être sûr.

**Mme CONGOSTE** : Donc, je m'abstiens.

**M. LE MAIRE** : Très bien.

## **DÉLIBÉRATION**

Monsieur JESTIN, Adjoint délégué aux Finances expose :

«Comme présenté dans la délibération précédente du budget primitif 2019, au regard de la situation financière actuelle de la Ville de Talence, il vous est proposé de réduire les taux d'imposition de 2,2 %.

Je vous propose donc de fixer les taux d'imposition pour 2019 à :

- Taxe d'habitation : 23,03 %
- Foncier bâti : 32,23 %
- Foncier non-bâti : 56,70 %

Le Conseil Municipal, après délibéré,

Vote les trois taux d'imposition locale comme ci-dessus exposé

PAR 36 VOIX POUR  
5 ABSTENTIONS (EELV – Une vraie gauche pour Talence)

Reçu en Préfecture le 22/3/19

### **13 - Budget de la régie des transports – Prise en charge du déficit par la ville de Talence – Année 2019**

**M. JESTIN** : Vous le savez, nous avons un budget annexe aux transports qui ne génère pas de recettes. Donc, je vous propose tout simplement de voter la prise en charge par le budget de la commune du déficit du budget de la régie des transports sur un montant prévisionnel de 250 000 €.

**M. LE MAIRE** : Les votes.

#### **DÉLIBÉRATION**

Monsieur JESTIN, Adjoint délégué aux Finances, expose :

«Je vous rappelle qu'un budget annexe a dû être créé pour le service des transports exploité en régie.

Ce service assure le transport à titre gratuit des élèves des écoles primaires et maternelles dans le cadre de leurs activités scolaires à savoir la fréquentation de la piscine, des salles de sports, etc.

Le Code Général des Collectivités Territoriales impose aux communes l'équilibre en recettes et en dépenses de leurs budgets annexes.

Le Service des transports ne générant aucune recette, je vous propose de voter la prise en charge par le budget de la commune du déficit du budget de la régie des transports.

La dépense d'un montant de 250 000 € est inscrite à l'article 674412 - fonction 252 du budget en cours.»

Adopté par 34 VOIX POUR  
5 ABSTENTIONS (EELV – Une vraie gauche pour Talence)

Reçu en Préfecture le 22/3/19

### **14 - Subvention au Centre Communal d'Action Sociale - Année 2019**

**M. JESTIN** : Je vous propose de fixer à 3 850 000 € la subvention pour le fonctionnement accordée par la commune au CCAS.

**M. LE MAIRE** : Soutien qui demeure inchangé et très important, beaucoup plus que les déclarations. Les votes.

### **DÉLIBÉRATION**

Monsieur JESTIN, Adjoint délégué aux Finances, expose :

«Je vous rappelle que par délibération en date du 16 janvier 2019, le Conseil Municipal avait décidé d'accorder au Centre Communal d'Action Sociale une avance sur subvention de 1 925 000 €.

Je vous demande aujourd'hui de fixer à 3 850 000 € la subvention totale de fonctionnement accordée par la Commune au CCAS.

La dépense sera imputée à l'article 657362 / chapitre 65 du budget.»

ADOPTÉ PAR 39 VOIX POUR

Reçu en Préfecture le 22/3/19

### **15 - Subventions aux associations talençaises – Année 2019**

**M. JESTIN** : C'est bien évidemment une délibération globale, mais un vote individuel. Je crois que vous serez d'accord pour que je vous fasse grâce de la lecture de l'intégralité des montants.

**M. LE MAIRE** : Y a-t-il des questions avant les votes ? Non. Les votes. Je viens de demander s'il y a des questions. Vous me dites non, je passe donc au vote. Donc, je passe au vote.

**Mme DE MARCO** : Pour, sauf pour l'école talençaise de sports motorisés.

**M. LE MAIRE** : Quelle surprise Monique !

**Mme DE MARCO** : C'est un coup de théâtre !

**Mme CONGOSTE** : Pour.

**M. LE MAIRE** : Pour l'intégralité de l'œuvre ?

**Mme CONGOSTE** : Oui.

**M. LE MAIRE** : Y compris le motocross ?

**Mme CONGOSTE** : Oui.

**M. LE MAIRE** : Très bien.

**M. DELLU** : Évidemment, pour, sauf l'ETSM. Juste une précision, nous avons demandé depuis un certain nombre d'années que soient systématiquement rappelés dans les délibérations les montants des années précédentes. Monsieur JESTIN, vous avez oublié.

**M. JESTIN** : Oui, j'ai dû l'oublier sur celle-là, effectivement. Mais nous sommes d'accord que celle-là n'était pas très compliquée à retrouver. C'est-à-dire que par rapport à la précédente qui était des tarifs qui avaient été votés quelques années avant, nous sommes d'accord que celle-ci si vous cherchez en général au mois de mars ou d'avril, vous allez la retrouver assez facilement. Et elle est présentée exactement dans le même ordre. Cela me semblait donc moins important sur cette délibération.

**M. LE MAIRE** : Les votes sont enregistrés.

### **DÉLIBÉRATION**

Monsieur JESTIN, Adjoint délégué aux Finances, expose :

«Je vous propose d'allouer, pour 2019, une subvention de fonctionnement, dans la limite des crédits ouverts à cet effet au Budget Primitif, à diverses associations talençaises figurant sur la liste ci-après.

Je vous rappelle que ces subventions sont versées sous réserve que les associations retournent à la Ville le dossier de demande de subvention complété dans lequel figurent notamment leur budget prévisionnel, leur bilan financier et leur rapport d'activité.

Je vous demande également d'autoriser Monsieur le Maire à signer, selon les cas, les conventions ou les avenants aux conventions financières et d'objectifs passées avec diverses associations.»

#### **ARTICLE 6574 – FONCTION 0201**

\* Comité des Œuvres Sociales 162 000 €

#### **ARTICLE 6574 – FONCTION 025**

* Amicale des Usagers Les Jardins d'Olibet	130 €
* Amicale Franco-Espagnole Talençaise	500 €
* Association Anciens Combattants Comité de Coordination AC et Victimes de Guerre	600 €
* Association Anciens Combattants Fédération Nationale AC en Algérie, Maroc, Tunisie	320 €
* Association Anciens Combattants Fédération Nationale des Blessés des Poumons	240 €
* Association Anciens Combattants Fédération Nationale des Forces Françaises Allemagne Autriche	120 €
* Association Anciens Combattants Prisonniers de Guerre et CATM	530 €
* Association Anciens Combattants Sidi Brahim	100 €
* Association Anciens Combattants Union Nationale des Combattants	360 €
* Association des Familles Extraordinaires	900 €
* Association Eclaireurs et Eclaireuses de France	480 €
* Association Ecole du Chat Libre de Bordeaux	400 €
* Association Familiale de Talence	200 €
* Association Mille-Pattes section Talence	200 €
* Association Prix Isabelle ATTALI	800 €
* Association Sociale et Familiale Talence Haut-Brion	150 €
* Comité de Quartier Caudérés Bertrand de Goth	500 €
* " " Danguilhem Emile Zola Barrière de Pessac	500 €
* " " Haut Brion	500 €
* " " La Fauvette	500 €
* " " La Médoquine	500 €
* " " La Pléiade (fusion «Château Raba» et «Plume la Poule»)	900 €

* "	"	La Taillade	500 €
* "	"	Le Bijou	500 €
* "	"	Peylanne Leysotte	500 €
* "	"	Poste-Mairie	500 €
* "	"	Saint-Genès	500 €
* "	"	Talence-Thouars	500 €
*		Fédération des comités de Quartiers de Talence	600 €
*		L'Abeille Talençaise	1 300 €
*		La P'tite Friche	400 €
*		Les Toujours Jeunes de Talence	400 €
*		Scouts et Guides de France de Talence	2 500 €
*		Amis de Choeur (1ère demande)	100 €
*		Association Tanguendo Bordeaux Talence (subvention exceptionnelle)	500 €

#### **ARTICLE 6574 – FONCTION 04**

* Comité des Jumelages de TALENCE (l'acompte de 8 000 € prévu par délibération du 16.01.19 vient en déduction)	16 000 €
---	----------

#### **ARTICLE 6574 – FONCTION 212**

* Amicale des Ecoles Laïques de Talence	800 €
* Association Parents Elèves CAMUS élémentaire et maternelle	110 €
* Association Parents Elèves GAMBETTA élémentaire	90 €
* Association Parents Elèves GAMBETTA maternelle	50 €
* Association Parents Elèves JOLIOT CURIE élémentaire	110 €
* Association Parents Elèves JOLIOT CURIE maternelle	60 €
* Association Parents Elèves LASSERRE élémentaire et maternelle	160 €
* Association Parents Elèves MICHELET élémentaire	70 €
* Association Parents Elèves MICHELET maternelle	40 €
* Association Parents Elèves Lapie qui chante les enfants d'abord	140 €
* Association Parents Elèves Les graines de Saint Ex	80 €
* Association Parents Elèves NOTRE DAME SEVIGNE	140 €
* Association Parents Elèves SAINT GENES	70 €

#### **ARTICLE 6574 – FONCTION 40**

* ADEM (l'acompte de 22 500 € prévu par délibération du 16.01.19 vient en déduction)	90 000 €
* Anonymes du Campus	1 500 €
* Association Karaté Saint Genès	2 000 €
* Association sportive du collège Henri Brisson	200 €
* Association sportive du collège Victor Louis	200 €
* Association sur les chemins de randonnée	100 €
* Cercle des Nageurs de Talence (l'acompte de 16 500 € prévu par délibération du 16.01.19 vient en déduction)	33 000 €
* Ecole Talençaise des Sports Motorisés (l'acompte de 20 000 € prévu par délibération du 16.01.19 vient en déduction)	40 000 €
* Ornon Gironde Escrime Talence-Gradignan (l'acompte de 2 100 € prévu par délibération du 16.01.19 vient en déduction)	8 400 €
* Union Sportive Alliance Talençaise Football (l'acompte de 7 250 € prévu par délibération du 16.01.19 vient en déduction)	30 000 €
* Union Sportive Talence Acrosport (l'acompte de 2 250 € prévu par délibération du 16.01.19 vient en déduction)	9 000 €
* Union Sportive Talence Aïkido	700 €
* Union Sportive Talence Athlétisme (l'acompte de 13 250 € prévu par délibération du 16.01.19 vient en déduction)	60 000 €
* Union Sportive Talence Badminton (l'acompte de 5 625 € prévu par délibération du 16.01.19 vient en déduction)	23 000 €
* Union Sportive Talence Basket	20 000 €

(l'acompte de 6 250 € prévu par délibération du 16.01.19 vient en déduction)	
* Union Sportive Talence Basket (subvention exceptionnelle)	3 070 €
* Union Sportive Talence Boxe	10 000 €
(l'acompte de 2 250 € prévu par délibération du 16.01.19 vient en déduction)	
* Union Sportive Talence Club de Tennis	17 000 €
(l'acompte de 2 500 € prévu par délibération du 16.01.19 vient en déduction)	
* Union Sportive Talence Escalade Vertige	3 000 €
* Union Sportive Talence Gymnastique	18 000 €
(l'acompte de 4 500 € prévu par délibération du 16.01.19 vient en déduction)	
* Union Sportive Talence Handball	7 000 €
(l'acompte de 1 750 € prévu par délibération du 16.01.19 vient en déduction)	
* Union Sportive Talence Judo	10 500 €
(l'acompte de 2 625 € prévu par délibération du 16.01.19 vient en déduction)	
* Union Sportive Talence Karaté	2 000 €
* Union Sportive Talence Pétanque	3 600 €
* Union Sportive Talence Plongée Le Nautille	2 000 €
* Union Sportive Talence Tennis de Table	6 500 €
(l'acompte de 1 600 € prévu par délibération du 16.01.19 vient en déduction)	
* Union Sportive Talence Volley-Ball	12 000 €
(l'acompte de 3 000 € prévu par délibération du 16.01.19 vient en déduction)	

#### **ARTICLE 6574 – FONCTION 331**

* Association Culturelle des Résidents et Amis du Voltaire	1 000 €
* Comité Talençais de l'orgue de Notre Dame	3 500 €
* Groupe Images Talence	500 €
* Les Arts Scéniques Talençais	8 000 €
* Lyre Talençaise	2 500 €
* Mémoire et Patrimoine de Talence	2 000 €
* Orchestre Symphonique de Talence	3 500 €
* Rock et Chanson	105 000 €
(l'acompte de 26 250 € prévu par délibération du 16.01.19 vient en déduction)	
* Société Arts Talence Aquitaine	2 500 €
* Talence Evénements	437 000 €
(l'acompte de 215 000 € prévu par délibération du 16.01.19 vient en déduction)	

#### **ARTICLE 6574 – FONCTION 421**

* Centre Ludiloisirs	374 000 €
(l'acompte de 93 500 € prévu par délibération du 16.01.19 vient en déduction)	

#### **ARTICLE 6574 – FONCTION 4221**

* Mix-Cité Centre Social et Culturel	172 000 €
(l'acompte de 86 000 € prévu par délibération du 16.01.19 vient en déduction)	
* Centre Animation Jeunesse	422 200 €
(l'acompte de 103 000 € prévu par délibération du 16.01.19 vient en déduction)	
* Centre Animation Jeunesse (subvention exceptionnelle)	2 000 €
* Centre Social de Bagatelle	80 000 €

#### **ARTICLE 6574 – FONCTION 901**

* Groupement des Entrepreneurs Talençais	4 000 €
* Talence Innovation Sud Développement	48 500 €
(l'acompte de 21 750 € prévu par délibération du 16.01.19 vient en déduction)	

**TOTAL GENERAL : 2 279 120 €**

ADOPTÉ PAR 39 VOIX POUR

sauf pour **ETSM** : 9 VOIX CONTRE (Talencez vous – EELV – M. Conte)

Reçu en Préfecture le 22/3/19

## **16 - Subventions aux associations non talençaises – Année 2019**

**M. LE MAIRE** : Les votes ou des questions.

**Mme DE MARCO** : Non, pas de question. Le vote pour, sauf pour, comme d'habitude, l'association de chasse de Villenave-d'Ornon et de Talence.

**M. LE MAIRE** : Quelle surprise !

**Mme DE MARCO** : Ce soir, ce sont des coups de théâtre incroyables !

**Mme CONGOSTE** : Je vais suivre Mme DE MARCO, je ne vois pas le sens pour la chasse. Franchement, c'est un sport de luxe.

**M. LE MAIRE** : Décidément, la lutte des classes est au rendez-vous ce soir. Vous considérez la chasse comme un sport de luxe, très bien.

**Mme CONGOSTE** : Oui, la chasse est un sport de luxe.

**M. LE MAIRE** : C'est surprenant.

**M. DELLU** : Nous votons pour, sauf comme d'habitude l'association chasse de Villenave-d'Ornon et de Talence.

**M. LE MAIRE** : Très bien.

### **DÉLIBÉRATION**

Monsieur JESTIN, Adjoint délégué aux Finances, expose :

«Je vous propose d'allouer, pour 2019, une subvention de fonctionnement, dans la limite des crédits ouverts à cet effet au Budget Primitif, à diverses associations non talençaises figurant sur la liste ci-après.

Je vous rappelle que ces subventions sont versées sous réserve que les associations retournent à la Ville le dossier de demande de subvention complété dans lequel figurent notamment leur budget prévisionnel, leur bilan financier et leur rapport d'activité.

Je vous demande également d'autoriser Monsieur le Maire à signer, selon les cas, les conventions ou les avenants aux conventions financières et d'objectifs passées avec diverses associations.»

#### **ARTICLE 6574 – FONCTION 025**

* Association Laïque PRADO service d'aide aux victimes	800 €
* Vélo-Cité	400 €
* Association Chasse de Villenave d'Ornon et de Talence	400 €
* Ligue internationale contre le racisme et l'antisémitisme	320 €
* Association M.A.I. 33	250 €
* Association Les Blouses Roses – Comité de Bordeaux	160 €

* Médiathèque des malades des hôpitaux de Bordeaux	160 €
* Association pour le don de sang bénévole de Bordeaux	120 €
* Association pour la prévention routière - Délégation de la Gironde	80 €

**TOTAL GENERAL : 2 690 €**

ADOPTE PAR 39 VOIX POUR

Sauf pour **Association Chasse de Villenave d'Ornon et de Talence :**

10 VOIX CONTRE (Oppositions)

Reçu en Préfecture le 22/3/19

## **17 - Mise en place de PAYFIP – Autorisation donnée à M. le Maire de signer la convention d'adhésion au paiement en ligne des recettes publiques locales**

**M. JESTIN :** Tout est presque dit. Il s'agit de permettre aux Talençais de pouvoir payer de manière dématérialisée les paiements qu'ils ont à adresser à la direction générale des finances publiques. C'est elle qui prend en charge la plupart des frais de fonctionnement. Il y a, par contre, des frais correspondants à l'utilisation des cartes bancaires qui incombent, eux, aux collectivités dans les montants qui vous sont indiqués dans la délibération.

**M. LE MAIRE :** Les votes.

**Mme CONGOSTE :** Pour.

**M. LE MAIRE :** C'est bien d'avoir des surprises. Il y a des gens qui sont relativement stables, mais au moins c'est bien d'avoir des surprises.

### **DÉLIBÉRATION**

Monsieur JESTIN, Adjoint délégué aux Finances, expose :

«Les collectivités territoriales ont la possibilité de proposer aux usagers le paiement à distance de leurs services via le dispositif Payfip fourni par la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP).

Dans le cadre de la modernisation des services offerts à la population, il est proposé de valider et de déployer ce dispositif particulièrement adapté au recouvrement des créances à caractère régulier. TIPI (Titres Payables par Internet) est un service à partir duquel l'utilisateur peut effectuer ses règlements directement à partir de la page de paiement de la DGFIP, ce qui lui permet de bénéficier d'un service de paiement moderne et accessible à tout moment. Ce dispositif améliore par ailleurs l'efficacité du recouvrement par le comptable public des recettes qui y sont éligibles.

La DGFIP prend en charge tous les frais de fonctionnement relatifs au gestionnaire de paiement. Les frais d'adaptation des titres au niveau du logiciel de comptabilité ainsi que le commissionnement lié à l'utilisation de la carte bancaire incombent aux collectivités adhérentes.

Pour information, le tarif en vigueur à ce jour dans le secteur public local est de :

- pour les paiements de plus de 20 € : 0,25 % du montant + 0,05 € par opération (0,50 % pour les CB hors zone Euro),
- pour les paiements de moins de 20 € : 0,20 % du montant + 0,03 € par opération.

Je vous propose par conséquent d'approuver le principe du paiement en ligne des titres de recettes ou des factures de régie via le dispositif Payfip à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2019 et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion régissant les modalités de mise en œuvre et de fonctionnement du service Payfip, ainsi que l'ensemble des documents nécessaires.»

ADOPTE par 39 VOIX POUR

Reçu en Préfecture le 22/03/19

## **18 - Mise en vente de matériels réformés**

**M. JESTIN** : Il s'agit ici de mettre à la réforme un certain nombre de véhicules ou matériaux qui sont obsolètes ou particulièrement irréparables. Vous en avez la liste : Peugeot Partner Électrique, Renault 4L, quatre ponts élévateurs FOG.

**M. LE MAIRE** : J'ai des photos au besoin du FOG 5 tonnes. Vous les avez aussi. Mon Dieu que ces délibérations sont... Vous avez vu un peu.

**Mme DE MARCO** : Vous pourriez vous dispenser de nous faire les...

**M. LE MAIRE** : Quand nous vous donnons des délibérations complètes, cela ne va pas et quand nous vous donnons des délibérations qui sont incomplètes, cela ne va pas non plus.

**Mme DE MARCO** : Je retire parce que M. GUERIN...

**Mme RAMI** : Cela use du papier.

**M. LE MAIRE** : Le papier, c'est vous qui le décidez.

**M. JESTIN** : C'était pour faire plaisir à M. GUERIN.

**Mme CONGOSTE** : Pour.

**Mme GRESLARD-NEDELEC** : Pour.

## **DÉLIBÉRATION**

Monsieur JESTIN, Adjoint délégué aux Propriétés Communales, expose :

«La Ville de Talence dispose de plusieurs véhicules et matériels qu'elle souhaite réformer pour des raisons de vétusté et dont vous trouverez la liste ci-dessous :

- Peugeot Partner électrique (batteries irréparables)
- Renault 4L (irréparable, refusée au contrôle technique)
- 4 ponts élévateurs FOG (obsolètes)

Conformément à l'article R3211-41 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, l'Administration chargée des domaines peut procéder à l'aliénation avec publicité et concurrence des biens et droits mobiliers qui appartiennent aux collectivités territoriales sur demande de ces collectivités.

Concrètement, ces ventes sont supervisées par la Direction Nationale des Interventions Domaniales et organisées par le Commissariat aux Ventes de Bordeaux au moyen d'une procédure dématérialisée et formalisée.

L'adjudication des biens peut donc être effectuée sans déplacement des véhicules.

Les transactions sont formalisées par un procès-verbal établi par le Commissariat aux Ventes pour permettre l'encaissement du prix dont l'intégralité est reversée à la Ville. Seul l'acheteur s'acquittera d'une taxe de 11% en sus du prix d'achat.

Je vous demande donc de bien vouloir autoriser la mise en vente de ces véhicules et matériels dans le cadre de la procédure prévue par l'article R3211-41 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et de m'autoriser à signer tous les documents relatifs à ces transactions.»

ADOPTÉ PAR 39 VOIX POUR

Reçu en Préfecture le 22/03/19

## **19 - Convention de partenariat entre la ville de Talence et l'association AGIR abcd**

**M. le MAIRE :** M. LABOURDETTE va être remplacé par M. le Maire, parce que M. LABOURDETTE n'a pas pu, au dernier moment, se joindre à nous.

Vous dire que cette association AGIR est une association nationale avec plusieurs délégations territoriales. Cette association fait appel à des retraités bénévoles qui se consacrent à des actions multiples d'aide sociale. Vous donner aussi – d'ailleurs, ce sera dans pas très longtemps – une des actions phares, c'est le Marketon qui, en plus, a fait complètement ses preuves pour trouver des emplois pour notre territoire.

Quelques éléments sur les bilans. L'année dernière il y avait 42 participants pour 67 offres d'emploi recueillies, ce qui est relativement stable. C'est la première année que l'association sollicite la Ville d'un point de vue financier avec 300 € pour participer au fonctionnement de l'association. Pour la prochaine édition, un questionnaire d'évaluation sera remis à chaque participant sur l'intérêt de cette journée. Cela nous permettra de faire un bilan et de décider de la suite à donner sur cette manifestation. Les votes.

### **DÉLIBÉRATION**

M. LABOURDETTE, Adjoint délégué à l'emploi, l'économie, le commerce, l'innovation, l'insertion professionnelle et le développement intercommunal, expose :

«Dans le cadre des missions dévolues au service municipal emploi, ce dernier assure, notamment, la mise en œuvre d'actions favorisant l'insertion professionnelle des personnes en recherche d'emploi.

La Ville est à la recherche de nouveaux partenariats afin de proposer des actions innovantes. Ainsi, se tiendra prochainement la 4ème édition du Markethon. Ce dernier constitue une démarche collective, active et originale de recherche d'emploi.

Cette action est menée avec l'association AGIR ABCD (association de retraités bénévoles qui œuvrent pour l'accès et le maintien dans l'emploi ainsi que pour l'insertion des personnes en situation de précarité) en partenariat avec le Service Emploi, le Service du Développement Economique et des partenaires institutionnels du territoire.

Lors de l'édition précédente, 42 participants sont parvenus à recueillir 67 offres d'emploi.

Considérant tout l'intérêt que représente l'organisation d'une telle action en faveur des demandeurs d'emploi, je vous demande de bien vouloir autoriser Monsieur Le Maire à signer avec l'association AGIR ABCD la convention de partenariat jointe au présent projet de délibération.»

ADOpte PAR 39 VOIX POUR

Reçu en Préfecture le 22/03/19

## **20 - Reconduction du poste de chargé de mission en stratégie, management et gestion des ressources**

**Mme PITOT** : Il s'agit de renouveler pour trois ans à compter du 18 avril 2019 le poste de chargé de mission en stratégie, management et gestion des ressources.

**M. LE MAIRE** : Des remarques ?

**M. GUERIN** : Comme d'habitude, ce serait bien de nous annoncer le salaire mensuel, s'il vous plaît.

**Mme PITOT** : Le brut sera de 4 000,53 €.

**M. LE MAIRE** : Ce qui fait, de tête, 3 232,36 € nets. 4 000 € bruts, 3 200 nets.

**M. GUERIN** : Vous le saviez déjà, donc vous aviez aussi prévu la question. C'est bien.

**M. LE MAIRE** : Cela s'appelle préparer un dossier, mon cher collègue.

**M. GUERIN** : Il faudrait le mettre par écrit.

**M. LE MAIRE** : Je vous rappelle qu'en général, s'agissant de traitements personnels, nous vous donnons d'abord des traitements indiciaires normalement. Donc, il vous appartient de faire un calcul grâce à la machine à calculer fournie dans toute bonne collectivité. C'est juste que ce sont des éléments d'ordre personnel. Je vous le donne là. C'est vrai que c'est retranscrit dans un compte rendu de Conseil Municipal, mais nous évitons de donner ce type d'information, quel que soit le poste ou le niveau de rémunération d'ailleurs.

**M. DELLU** : Sauf que là il n'y avait même pas l'indice, je crois.

**M. LE MAIRE** : Si, si, le traitement indiciaire en référence au 6<sup>e</sup>, soit un indice majoré de 685, ce qui fait naturellement le calcul que je viens de vous donner. Vous êtes perdu entre vos hausses de baisse qui aboutissent à des stabilités. J'ai l'impression que cela vous a tué tous ces chiffres. Il y a un ralentissement de la hausse, comme aurait dit quelqu'un d'un gouvernement passéiste.

Les votes.

### **DÉLIBÉRATION**

Mme PITOT, Adjointe déléguée aux Ressources humaines et à la Qualité de vie au travail, expose :

«Par délibération en date du 11 avril 2016, le conseil municipal a approuvé la création d'un poste de chargé de mission contractuel en stratégie, management et gestion des ressources pour une durée de trois ans.

Je vous rappelle que ce poste correspondait aux missions suivantes :

- la recherche de l'optimisation et de la rationalisation des emplois dans un contexte budgétaire de plus en plus contraint,
- l'évaluation de la politique publique et des services rendus,
- l'adaptation et la modernisation des services en lien avec la proximité et la démocratie participative,
- les relations avec Bordeaux-Métropole,
- l'analyse et des propositions sur de nouvelles organisations,
- l'état des lieux et des propositions relatives aux modes de management,
- la gestion prévisionnelle à moyen et long terme de la ressource humaine,
- le suivi de l'évolution des modalités d'organisation du travail (temps de travail, horaires d'ouverture etc.)
- la mise en place et le suivi de dispositifs et d'outils de pilotage RH.

L'agent concerné ayant donné une totale satisfaction durant ces trois années, notamment au travers de la mise en place du nouveau temps de travail au sein de la collectivité, et eu égard aux besoins croissants de la collectivité dans les domaines énumérés ci-dessus, il vous est proposé aujourd'hui un renouvellement de ce poste pour une durée de trois ans à compter du 18 avril 2019 et ce, conformément à l'article 3-3-2° de la loi n°84-53 du 26/01/1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale modifiée par la loi n° 2012-347 du 12/03/2012.

La rémunération allouée, fixée en référence au grade d'Attaché Principal, est calculée de la façon suivante :

- traitement indiciaire en référence au 6ème échelon, soit un indice majoré de 685,
- l'équivalent du régime indemnitaire alloué au grade visé pour les agents fonctionnaires.

Par ailleurs, cette rémunération subira les augmentations de la Fonction Publique et l'agent percevra une prime annuelle dans les conditions prévues par le protocole d'accord du CTP du 22/06/2007.

Je vous demande par conséquent de bien vouloir autoriser M. le Maire :

- à reconduire un poste au tableau des effectifs des contractuels de catégorie A en qualité de chargé de mission, à temps complet, à compter du 18 avril 2019 pour une durée de trois ans dans les conditions exposées ci-dessus,
- à prévoir les crédits correspondant au budget de la Ville chapitre 012.»

ADOPTE PAR 39 VOIX POUR

Reçu en Préfecture le 22/03/19

## **21 - Recrutement temporaire d'une intervenante langue des signes**

**Mme PITOT** : Comme c'est indiqué dans le titre, il s'agit du recrutement temporaire d'une intervenante en langue des signes. Cette délibération est exactement la même que celle de l'année dernière. Je vous invite à voter pour cette délibération.

**M. LE MAIRE** : Rémunération brute 285 €, rémunération nette 229 €.

### **DÉLIBÉRATION**

Madame PITOT, Adjointe déléguée aux Ressources Humaines et Qualité de vie au Travail, expose :

«Lors des années précédentes, le Conseil Municipal a acté le recrutement d'une intervenante en langue des signes afin d'assurer des visites commentées pour une exposition.

Devant le succès rencontré par cette prestation, il est proposé de faire à nouveau appel à ce vacataire, pour l'exposition au Forum intitulée «Au fil du temps».

Je vous rappelle que pour recruter un vacataire, les trois conditions suivantes doivent être remplies cumulativement :

- recrutement pour satisfaire un besoin ponctuel
- rémunération attachée à l'acte
- mission bien spécifique

Cet agent interviendra ponctuellement afin d'assurer 3 visites commentées au Forum d'une durée d'une heure chacune. Ces visites auront lieu les 4, 5 et 6 avril 2019.

La rémunération est fixée à 285 € bruts pour les trois visites.

Je vous demande donc de bien vouloir :

- autoriser Monsieur le Maire à procéder à cet engagement dans les conditions prédéfinies ci-dessus,
- de prévoir les crédits correspondants au budget de la ville chapitre 012.»

Adopté par 39 VOIX POUR

Reçu en Préfecture le 22/03/19

## **22 - Reconduction de l'emploi d'Infographiste au Service Communication**

**Mme PITOT** : Il s'agit ici tout simplement de proposer à cet agent de passer en CDI à compter du 1<sup>er</sup> avril 2019, suite à ses six ans d'exercice au sein de notre collectivité.

**M. LE MAIRE** : La mention «infographiste» sur la délibération étant incorrecte, il faut lire plutôt «responsable graphiste». Cette personne-là est responsable de l'ensemble du graphisme. Il s'agit de la même personne, mais son terme est «responsable graphiste» et pas «infographiste».

**M. DELLU** : La question est, si nous procédons à la CDIisation, qu'on ne trouve pas ce genre de profil dans la Fonction publique territoriale.

**M. PITOT** : Tout à fait, ou peut-être que l'agent n'a pas souhaité passer le concours de la Fonction publique. Pour autant, à chaque recrutement que nous faisons, comme j'ai pu vous le dire à plusieurs reprises, nous invitons tous nos candidats à passer les concours de la Fonction publique pour qu'ils deviennent fonctionnaires. Ensuite, je pense qu'il est intéressant pour notre collectivité de valoriser surtout une compétence plutôt qu'un statut afin que nos services fonctionnent au mieux et soient les plus efficaces possible pour notre collectivité et nos habitants talençais.

**M. LE MAIRE** : Surtout quand les statuts aujourd'hui sont quand même relativement proches. Et de souligner, puisque c'est l'acte que nous vous proposons aujourd'hui, la très grande qualité de cet agent qui accomplit un travail remarquable indépendamment de son statut ou d'autres formes de postulat de base.

**M. GUERIN** : Même question.

**Mme PITOT** : Sur la rémunération brute, nous sommes à 2 748,15 €, ce qui correspond en net à 2 208 €.

**M. GUERIN** : Merci.

**M. LE MAIRE** : Les votes.

### **DÉLIBÉRATION**

Mme PITOT - Adjointe déléguée aux Ressources humaines et à la Qualité de vie au travail, expose :

«Lors de la délibération en date du 09 mars 2009, la ville a créé un poste d'infographiste contractuel au service Communication occupé depuis le 1<sup>er</sup> avril 2013. Par la suite, une délibération en date du 23 mai 2016 avait renouvelé ce poste pour trois ans en vertu de l'article 3-3 2° de la loi n°84-53 du 26/01/1984.

Ainsi, au terme de l'article 3-4 II de la loi n°84-53 du 26/01/1984, ce poste donne droit à une proposition de CDI à l'issue de la période des 6 ans accomplis dans les mêmes conditions d'emploi, soit au 1<sup>er</sup> avril 2019.

Missions principales :

- conception et réalisation de support de communication,
- design et maquette de support de communication,
- conception et réalisation graphiques et audiovisuelles,
- coordination artistique des réalisations.

Périodicité :

Le poste est prévu à temps complet.

La transformation du poste en contrat à durée indéterminée s'effectuera à compter du 1<sup>er</sup> avril 2019.

Rémunération :

La rémunération allouée, fixée en référence au grade d'Attaché, est calculée de la façon suivante :

- traitement indiciaire en référence au 4<sup>ème</sup> échelon, soit un indice majoré de 445,
- l'équivalent du régime indemnitaire alloué au grade visé pour les agents fonctionnaires.

Par ailleurs, cette rémunération suivra les augmentations de la Fonction Publique et l'agent percevra une prime annuelle dans les conditions prévues par le protocole d'accord du CTP du 22/06/2007.

Je vous propose d'autoriser Monsieur le Maire à :

- transformer le contrat de responsable graphique en contrat à durée indéterminée à compter du 1<sup>er</sup> avril 2019,
- prévoir les crédits correspondant au budget de la Ville chapitre 012 – articles 64131 et 64138.»

Adopté par 39 VOIX POUR

Reçu en Préfecture le 22/03/19

## **23 - Réorganisation géographique des centres de loisirs élémentaires**

**M. FARGUES** : Mes chers collègues, je vous propose de voter cette délibération qui consiste à réorganiser géographiquement les centres de loisirs élémentaires, à savoir qu'étant donné que l'école Maurice-Ravel va subir quelques travaux de remise en état conséquents, de fait, nous vous proposons de basculer la partie vacances sportives vers l'école Michelet. Et compte tenu du contexte, nous avons créé un centre de loisirs à Michelet par rapport à la forte demande, de passer cette partie-là de Michelet sur Lasserre. Rien de très compliqué. Il s'agit juste géographiquement de réorganiser tout cela en sachant que cela va avantager certaines familles et notamment certaines familles qui ont des fratries, puisque Lasserre va permettre de recentrer ces familles concernées par rapport aux statistiques que nous avons.

**M. LE MAIRE** : Merci, mon cher collègue. Y a-t-il des questions ? Non. Les votes.

### **DÉLIBÉRATION**

Monsieur FARGUES, Conseiller municipal délégué à la Jeunesse, à la Vie sportive, aux Centres de Loisirs, expose :

«Depuis la rentrée scolaire de 2018 et par délibération en date du 9 juillet dernier, la ville organise l'accueil des enfants durant les mercredi dans 3 centres de loisirs de moins de 6 ans respectivement installés dans les écoles Gambetta, Curie et Lasserre, et de plus de 6 ans dans 2 centres de loisirs installés pour leur part dans les écoles Curie et Michelet.

Durant les vacances scolaires, les enfants sont accueillis sur le groupe scolaire Curie.

Par ailleurs, l'Ecole multisports et le centre de loisirs «vacances sportives» sont organisés au sein de l'école élémentaire Ravel, école dont le processus de rétrocession est engagé par Bordeaux métropole entraînant des travaux de remise en état conséquent.

Afin de libérer cette école pour des raisons de sécurité évidentes, il apparaît opportun d'installer l'Ecole multisports et le centre de loisirs «vacances sportives» au sein de l'école Michelet et de déplacer le centre de loisirs des plus de 6 ans vers l'école Lasserre élémentaire désormais disponible suite à l'arrêt de l'activité de l'USEP (Union Sportive de l'Enseignement du Premier degré) le mercredi après midi.

Ces déplacements rapprocheront de manière efficace les jeunes usagers de l'Ecole multisports et du centre de loisirs «vacances sportives» de leurs lieux principaux d'activité (stade Pierre-Paul Bernard, bois de Thouars et stade nautique Henri- Deschamps).

De même, les locaux neufs et vastes de l'école Lasserre permettront une installation de qualité soutenue par la proximité du centre de loisirs maternelle pour les familles avec fratries et d'activités telles que la médiathèque, le forum des arts et de la culture, le parc Peixotto.

Le nombre de places proposé aux usagers reste inchangé.

Je vous propose donc d'autoriser Monsieur le maire à modifier le service municipal de centres de loisirs conformément à la proposition décrite ci-dessus.»

Adopté par 39 VOIX POUR  
Reçu en Préfecture le 22/03/19

**M. LE MAIRE** : Un peu moins de 2 h 30 avec un Conseil pareil, je pense que nous allons rentrer dans les records.

Avant de vous laisser, s'il vous plaît, vous rappeler, conformément aux souhaits de l'opposition, l'organisation demain d'une réunion sur les compétences et les missions de la police municipale et des ASVP ici même en salle du Conseil demain à 17 h.

Et de vous rappeler que conformément à un souhait de l'opposition, voici les deux dates des Conseils Municipaux. Lundi 15 avril à 18 h et pour laisser un jour entre les élections européennes et le Conseil Municipal, le mardi 28 mai à 18 h.

Je vous souhaite une bonne soirée, la séance est levée.

*La séance est levée à 20 h 30.*

<b>Ateliers</b>	<b>Prestataires</b>
jardin	Association le collectif des jardiniers Julien Beauquel
nature	Association de l'overground
nature	Association ABCD'ART
ferme	La ferme mobile
ferme	La ferme roule ma poule
zumba	Association jam attitude
zumba	Association Que te mueve
gymtonic	Forme et bien être Christiane Guerin
Tai-chi / Qi gong	association Le Dragon de Jade
concert	Association Rock et chanson
Animations musicales	Association Ricochet sonore
Atelier sérigraphie	Association L'insoleuse
Lecture/création jeunesse	Association Escalé littéraires Bordeaux Aquitaine
Balade patrimoniale	Entreprise Happy Kulture

**m&vous – Année 2019**

<b>Adresse</b>	<b>Nbre séance</b>	<b>Tarif unitaire</b>	<b>Total</b>
66 rue Abbé de l'épée 33000 Bordeaux	4	187,50 €	750,00 €
24 rue du 14 Juillet 33400 Talence	2	250,00 €	500,00 €
28 rue Tillet 33800 Bordeaux	2	500,00 €	1 000,00 €
824 route de Labrit 40600 Sabres	2	450,00 €	900,00 €
5 impasse des Cigales 33127 Martignas	1	580,00 €	580,00 €
9 rue de l'Amiral Prouhet 33600 Pessac	19	70,00 €	1 350,00 €
5 chemin de Pichebin 33670 Sadirac	9	50,00 €	455,00 €
14 bis rue A Presseманne 33400 Talence	28	30,00 €	840,00 €
4 allée des Primevères 33170 Gradignan	28	30,00 €	840,00 €
181 rue François Boucher 33400 Talence	3	600,00 €	1 800,00 €
19 rue du Cloître 33800 Bordeaux	2	375 € + 390 €	765,00 €
62 rue Fieffé 33000 Bordeaux	3	350,00 €	1 050,00 €
15 rue Professeur Demons 33000 Bordeaux	3	500,00 €	1 500,00 €
15 rue Edouard Branly, Rés. Godard	3	250,00 €	750,00 €
Apt 124 Bât. E15 33110 Le Bouscat			<b>13 080,00 €</b>

(+20 € cotisation)  
(+5 € cotisation)

# DELIBERATION

## DU CONSEIL MUNICIPAL

### SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF 2018

Nomenclature : 7.1 - Décisions budgétaires

Sé:

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Mme BEGE-SEURIN, délibérant sur le compte administratif de l'ex budget primitif de l'exercice considéré ;

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

#### COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL

LIBELLE	FONCTIONNEMENT	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS
Résultats reportés		9 447 783,46 €
Opérations de l'exercice	46 647 882,90 €	51 297 595,26 €
TOTAUX	46 647 882,90 €	60 745 378,72 €
Résultats de clôture		14 097 495,82 €
Restes à réaliser		
TOTAUX CUMULES	46 647 882,90 €	60 745 378,72 €
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>		<b>14 097 495,82 €</b>

#### COMPTE ADMINISTRATIF POUR LE SPIC REGIE DES TRANSPORTS (€ TTC)

LIBELLE	FONCTIONNEMENT	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS
Résultats reportés		
Opérations de l'exercice	232 567,95 €	232 567,95 €
TOTAUX	232 567,95 €	232 567,95 €
Résultats de clôture		
Restes à réaliser		
TOTAUX CUMULES	232 567,95 €	232 567,95 €
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>		

#### COMPTE ADMINISTRATIF POUR LE SPIC LA MEDOQUINE (€ TTC)

Nombre de membres en exercice	43
Nombre de membres présents	35
Nombre de procurations	5
Date de convocation :	12 mars 2019

Envoyé en Préfecture le :

Reçu en Préfecture le :

Publication le :

ance du 18 mars 2019 à 18 heures

exercice 2018, dressé par Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire, après s'être fait présenter le

Nombre de suffrages exprimés	40
VOTES : Abstentions	10
VOTES : Pour	30
VOTES : Contre	

INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS
	7 525 907,29 €	0,00 €	16 973 690,75 €
9 423 120,49 €	2 657 241,97 €	56 071 003,39 €	53 954 837,23 €
9 423 120,49 €	10 183 149,26 €	56 071 003,39 €	70 928 527,98 €
	760 028,77 €		14 857 524,59 €
9 027 975,13 €	641 816,00 €	9 027 975,13 €	641 816,00 €
18 451 095,62 €	10 824 965,26 €	65 098 978,52 €	71 570 343,98 €
<b>7 626 130,36 €</b>			<b>6 471 365,46 €</b>
	Nombre de suffrages exprimés		40
	VOTES : Abstentions		10
	VOTES : Pour		30
	VOTES : Contre		

INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS
	155 669,34 €		155 669,34 €
	29 892,92 €	232 567,95 €	262 460,87 €
0,00 €	185 562,26 €	232 567,95 €	418 130,21 €
	185 562,26 €		
0,00 €	185 562,26 €	232 567,95 €	418 130,21 €
	<b>185 562,26 €</b>		<b>185 562,26 €</b>

Nombre de suffrages exprimés	40
------------------------------	----

LIBELLE	FONCTIONNEMENT	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS
Résultats reportés		
Opérations de l'exercice	353 406,09 €	353 406,09 €
<b>TOTAUX</b>	<b>353 406,09 €</b>	<b>353 406,09 €</b>
Résultats de clôture		0,00 €
Restes à réaliser		
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>353 406,09 €</b>	<b>353 406,09 €</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>		<b>0,00 €</b>

**COMPTE ADMINISTRATIF POUR LE SPIC POMPES FUNEBRES (€ HT)**

LIBELLE	FONCTIONNEMENT	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS
Résultats reportés		19 130,72 €
Opérations de l'exercice	0,85 €	288,02 €
<b>TOTAUX</b>	<b>0,85 €</b>	<b>19 418,74 €</b>
Résultats de clôture		19 417,89 €
Restes à réaliser		
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>0,85 €</b>	<b>19 418,74 €</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>	<b>0,00 €</b>	<b>19 417,89 €</b>

2° On constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

Ont signé au registre des délibérations :

Cachet

VOTES : Abstentions	9
VOTES : Pour	31
VOTES : Contre	

INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS
			0,00 €
		353 406,09 €	353 406,09 €
		353 406,09 €	353 406,09 €
			0,00 €
		353 406,09 €	353 406,09 €
			<b>0,00 €</b>

Nombre de suffrages exprimés	40
VOTES : Abstentions	
VOTES : Pour	40
VOTES : Contre	

INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS
		0,00 €	19 130,72 €
		0,85 €	288,02 €
0,00 €		0,85 €	19 418,74 €
			19 417,89 €
0,00 €		0,85 €	19 418,74 €
<b>0,00 €</b>			<b>19 417,89 €</b>

; de valeurs avec les indications du  
du bilan d'entrée et du bilan de sortie,

Pour expédition conforme,  
**Le Président,**